

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 120**29 janvier 2004****SOMMAIRE**

Acunta Investment, S.à r.l., Luxembourg	5755	Garage Tega Franco, S.à r.l., Luxembourg	5741
Agathis S.A., Luxembourg	5747	Gorfou Investments, S.à r.l., Luxembourg	5749
All for One S.A., Luxembourg	5734	Henneaux Luxembourg S.A., Luxembourg	5738
Ambi S.A., Luxembourg	5742	I.D. 2002 S.A., Luxembourg	5741
Anaf Luxembourg, S.à r.l., Steinfort	5735	Infotechnique S.A., Howald	5750
Batinvest Immobilière, S.à r.l., Hesperange	5735	Jargonnant Partners, S.à r.l., Schuttrange	5714
BBB S.A., Luxembourg	5748	Kales Airline Services S.A., Findel	5734
Berkel, S.à r.l., Hivange	5738	(De) Kichebuttek, S.à r.l., Capellen	5757
Brumar S.A., Luxembourg	5756	Kindernet Luxembourg S.A., Luxembourg	5744
Bunzl Luxembourg Holdings, S.à r.l., Luxembourg	5752	L.C.T. S.A., Mamer	5737
Bunzl Luxembourg International, S.à r.l., Luxembourg	5743	Lisa Holding S.A., Luxembourg	5745
C.I.P.O Palmeris S.A., Luxembourg	5759	Matuso S.A., Junglinster	5739
Cavallino S.A.	5741	Multimet S.A., Luxembourg	5728
CH Travaux S.A., Luxembourg	5740	Noble International S.A., Luxembourg	5742
Croft Associates, S.à r.l., Luxembourg	5749	O.M.C., Overseas Management Corporation S.A., Luxembourg	5728
Data Automation Luxembourg, S.à r.l., Steinfort	5732	Optima Consulting, S.à r.l., Steinfort	5736
Diacom Lux, S.à r.l., Foetz	5735	Oras S.A., Luxembourg	5729
Dicalux, S.à r.l., Bettembourg	5737	Paintbox S.A., Luxembourg	5731
Dicalux, S.à r.l., Bettembourg	5738	Paintbox S.A., Luxembourg	5731
Drop Zone, S.à r.l., Pétange	5733	Pallas Properties Holding S.A., Luxembourg	5742
E.E.C. - European Eastern Company Holding S.A., - Luxembourg	5737	R.C.L. International S.A., Luxembourg	5730
E.E.R.E. European Eastern Real Estate Company S.A., Luxembourg	5736	Realpart S.A., Luxembourg	5730
Electricité Meyers, S.à r.l., Larochette	5740	Rockhouse Société Immobilière S.A., Luxembourg	5731
Emtronix, S.à r.l., Sanem	5740	S.P.S. Holdings S.A., Luxembourg	5733
Endurance Management Company S.A., Luxembourg	5715	Salmaggi Constructions S.A., Steinfort	5739
Engelux G.I.E., Belvaux	5740	Sax International S.A., Luxembourg	5746
Engineering LB, S.à r.l., Niederanven	5741	Sax International S.A., Luxembourg	5746
Europäische Portfolio Holding S.A., Luxembourg	5760	SCFF Société de Commerce Foncier et Financier S.A., Luxembourg	5731
European Audio Services, S.à r.l., Luxembourg	5740	Sirilux, S.à r.l., Luxembourg	5728
Exequa, S.à r.l., Luxembourg	5729	Skin Care S.A., Luxembourg	5732
Famorca Holding S.A., Luxembourg	5742	Smet S.A., Luxembourg	5732
Fiduciaire Sofinter, S.à r.l., Münsbach	5741	Société de Bâtiments et Promotions S.A., Luxembourg	5734
Finaplus S.A.	5730	Sphere Time International S.A., Steinfort	5732
Formula Capital Management A.G., Luxembourg	5759	Spics Computing Solutions S.A., Steinfort	5733
Formula Capital Management A.G., Luxembourg	5757	Sweet Port S.A., Luxembourg	5733
		Synercom Company S.A.	5714

Takeda Finanziare S.A., Luxembourg	5734	Viburno S.A., Luxembourg	5736
Tavares Da Silva Frères, S.à r.l., Heffingen	5733	Watercreek Investments S.A., Luxembourg	5736
Toudecor S.A., Pétange	5732	Wauremont Holding S.A., Luxembourg	5737
TR-Enviro S.A., Luxembourg	5714	Wedbush International Holding S.A., Luxembourg	5742
Tradeone Holding S.A., Luxembourg	5736	Wines & Beverage Soparfi S.A., Luxembourg	5737
Translafontaine, S.à r.l., Clemency	5739	World Promotion Company S.A., Luxembourg	5739
Val Paradiso Holding S.A., Luxembourg	5735	Zamasport Distribution S.A., Luxembourg	5738
Vavisto Holding S.A., Luxembourg	5754	Zondor S.A., Luxembourg	5738
Vavisto Holding S.A., Luxembourg	5754	Zuma S.A., Luxembourg	5739
Vaz & Mendes, S.à r.l., Larochette	5731		
Vibora S.A., Luxembourg	5735		

SYNERCOM COMPANY S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 60.805.

Il est porté à la connaissance de tous, que le contrat de domiciliation signé en date du 6 juin 2000 entre:

Société domiciliée:

- SYNERCOM COMPANY S.A.

Société Anonyme

5, rue Eugène Ruppert

L-2453 Luxembourg

R. C. Luxembourg B 60.805,

et

Domiciliataire:

- ING TRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Société Anonyme

5, rue Eugène Ruppert

L-2453 Luxembourg

R. C. Luxembourg B 28.967,

a pris fin avec effet au 23 décembre 2003.

Fait à Luxembourg, le 23 décembre 2003.

ING TRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2004, réf. LSO-AM00270. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(003052.2//25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2004.

TR-ENVIRO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 119, avenue Gaston Diederich.

R. C. Luxembourg B 77.867.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 2003, réf. LSO-AL04068, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2004.

Signature.

(003167.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2004.

JARGONNANT PARTNERS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5367 Schuttrange, 80B, rue Principale.

R. C. Luxembourg B 78.830.

Extrait des résolutions prises à l'assemblée générale du 22 décembre 2003

1) En application de l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales, l'assemblée générale a décidé qu'il n'y a pas lieu à une dissolution anticipée de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 janvier 2004.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2004, réf. LSO-AM01611. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(003206.2//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2004.

ENDURANCE MANAGEMENT COMPANY S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 97.936.

STATUTES

In the year two thousand and three, on the twelfth day of December.
Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch.

There appeared:

INVESCO REAL ESTATE LIMITED, a public limited company incorporated in England, whose registered office is at 10 Mount Row, London W1K 3SD, England, represented by Mr Angus Dodd, Director, London W1K 3SD, England, 10, Mount Row, who is authorized to bind the said Company by his sole signature.

ORCO PROPERTY GROUP S.A., a public limited company incorporated in the Grand Duchy of Luxembourg, whose registered office is at 31, rue Notre Dame, L-2240 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, represented by Mr Luc Leroi, employee, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg, on December 11, 2003.

The proxy given, signed ne varietur by the appearing persons and the undersigned notary shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, represented as hereabove stated, have requested the notary to state the following articles of incorporation of a société anonyme governed by the relevant laws and the present articles of incorporation.

Preliminary Section - Definitions

The following terms shall have the meaning as set out hereafter whenever used herein with initial capital letters:

«A Director» means a director nominated by the holder of A Shares;

«A Share» means a class «A» share of par value EUR 50.- in the share capital of the Management Company;

«Affiliate» means, in respect of a Person, any Person directly or indirectly controlling, controlled by, or under common control with, such Person;

«Asset Management Agreement» means the asset management agreement in respect of the Fund between the Management Company and the holder of B Shares;

«Articles» means the present articles of incorporation.

«B Director» means a director nominated by the holder of B Shares;

«B Share» means a class «B» share of par value EUR 50.- in the share capital of the Management Company;

«Business Day» means any day (other than a Saturday or Sunday) when banks in Luxembourg and London are open for the transaction of normal business;

«Class A Units» means a co-ownership participation in the Fund belonging to the class A and having the rights and obligations as set out in the Management Regulations;

«Director» means a director appointed to the Management Company Board in accordance with these Articles or as the case may be a member of the Management Company Board;

«EU» means the member states comprised in the European Union from time to time, being currently Austria, Belgium, Denmark, Finland, France, Germany, Greece, Ireland, Italy, Luxembourg, The Netherlands, Portugal, Spain, Sweden and the United Kingdom;

«Euro» or «EUR» means the lawful currency of the EU that have adopted the single currency in accordance with the Treaty establishing the European Community as amended by the Treaty on European Union and as amended by the Treaty of Amsterdam;

«Fund Management Agreement» means the fund management agreement in respect of the Fund between the Management Company and the holder of A Shares or any of its Affiliates.

«Management Agreement» means any of the Asset Management or the Fund Management Agreement;

«Management Company Board» means the board of directors of the Management Company;

«Management Regulations» means the management regulations governing the Fund;

«Person» means a corporation, limited liability company, trust, partnership, estate, unincorporated association or other legal entity falling within the concept of an institutional investor within the meaning of the Luxembourg law dated 19 July 1991 concerning undertakings for collective investment the securities of which are not intended to be placed with the public;

«Share(s)» means the A Shares and the B Shares and any shares issued in exchange for those shares or by way of conversion or reclassification, and any shares representing or deriving from those shares as a result of any increases in or reorganization or variation of the capital of the Management Company;

«Shareholder» means the holder of A Shares and the holder of B Shares.

«Shareholders Agreement» means the shareholders agreement executed between the holder of Class A Shares and the holder of Class B Shares in order to regulate their respective responsibilities in relation to the establishment, operation and management of the business and affairs of the Management Company.

Title I. Name, Purpose, Duration, Registered Office

Art. 1. There is hereby formed by those present between the parties noted above and all persons and entities who may become shareholders in future a company in the form of a société anonyme under the name of ENDURANCE MANAGEMENT COMPANY S.A. (the «Management Company»).

Art. 2. The exclusive purpose of the Management Company is the creation, administration and management of THE ENDURANCE REAL ESTATE FUND FOR CENTRAL EUROPE, a mutual investment fund (fonds commun de place-

ment) organised under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (the «Fund») and the issuance of statements of confirmation evidencing undivided co-ownership interests in the Fund.

The Management Company shall carry out any activities connected with the management, administration and promotion of the Fund. It may, on behalf of the Fund, enter into any contract, purchase, sell, exchange and deliver any securities or real estate assets, proceed to any registrations and transfers in its name on behalf of the Fund and holders of units of the Fund, all rights and privileges, especially all voting rights attached to the securities constituting the assets of the Fund. The foregoing powers shall not be considered as exhaustive, but only as declaratory.

The Management Company may carry out any activities deemed useful for the accomplishment of its object, remaining, however, within the limitations set forth by the Luxembourg law dated 19 July 1991 concerning undertakings for collective investments the securities of which are not intended to be placed with the public and the Luxembourg law dated 20 December 2002 on undertakings for collective investments.

Art. 3. The Management Company is formed for an unlimited duration.

Art. 4. The registered office of the Management Company is established in Luxembourg City, Grand Duchy of Luxembourg. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the board of directors of the Management Company after having received shareholders consent.

In the event that the board of directors determines that extraordinary political or military developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Management Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Management Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office abroad, will remain a Luxembourg company.

Title II. Share Capital, Shares

Art. 5. The Management Company's share capital is fixed at one hundred and twenty-five thousand Euro (EUR 125,000.-), represented by one thousand two hundred and fifty (1,250) A Shares and one thousand two hundred and fifty (1,250) B Shares, each with a par value of fifty Euro (EUR 50.-) per Share.

The two thousand five hundred Shares have all been fully paid in cash.

The share capital may be increased or reduced by a resolution of the Shareholders of the Management Company adopted in accordance with Article 11 hereof.

Shares will only be issued in registered form and will be inscribed in the register of Shares, which is held by the Management Company or by one or more persons on behalf of the Management Company. Such register of Shares shall set forth the name of each Shareholder, his residence or elected domicile, the number and class of Shares held by him.

Title III. Dealing in Shares, Transfer of Shares

Art. 6. No Shareholder shall, except with the prior written consent of the other Shareholder:

- pledge, mortgage, charge or otherwise encumber any Share or any interest in any Share;
- grant an option over any Share or any interest in any Share; or
- enter into any agreement in respect of the votes attached to any Share.

Art. 7. Save as provided under this Article and except as provided for under Article 9 applicable in case of a deadlock situation, no Shareholder shall transfer or dispose of any Share or any interest in any Share.

Upon the termination (whether for cause or on a voluntary basis) of the Management Agreement(s) to which a Shareholder (the «Terminated Shareholder») or its Affiliate is a party, in accordance with the provisions thereof and the provisions of the Management Regulations, the Terminated Shareholder shall forthwith transfer its Shares to the other Shareholder or such third party as the other Shareholder may nominate in accordance with the Management Regulations together with any additional shares or loan stock issued to the Terminated Shareholder and/or its Affiliates by the Management Company from time to time. The Terminated Shareholder shall only be entitled to receive as consideration from the transferee the par value in respect of any Share or other security.

Furthermore, any loans made by the Terminated Shareholder or its Affiliates to the Management Company shall become immediately repayable upon the transfer of its Shares or other securities.

A Shareholder («transferor») may at any time transfer all the Shares held by it to an Affiliate («transferee») in accordance with these Articles and on the following conditions:

- the transferee shall execute a deed in such form as the other Shareholder may reasonably require undertaking to the other Shareholder that it shall observe and be bound by the obligations of a Shareholder under these Articles and the Shareholders Agreement and that it shall forthwith transfer such Shares back to the transferor (or an Affiliate thereof) for nominal value in the event that it ceases to be an Affiliate of the transferor; and
- the transferor shall continue to be liable, on a joint and several basis with the transferee, in respect of its obligations as a Shareholder under these Articles and the Shareholders Agreement.

The Management Company may only approve for registration a transfer of Shares carried out in accordance with these Articles and the Shareholders Agreement.

Each transfer of shares or other rights on shares will have to be inscribed in the register of Shares. Each Shareholder may consult the register of Shares.

Title III. Deadlock

Art. 8. If the Shareholders or the Management Company Board are unable to arrive at a decision on any matter relating to the Management Company or the Fund by reason of disagreement between themselves then a deadlock shall be deemed to have occurred in relation to the matter.

Whenever a deadlock is deemed to have occurred each Shareholder may within 60 days of the event that has given rise to the deadlock give notice in writing to the other Shareholder that in its opinion there is a deadlock («Deadlock Notice») and identifying the matter over which the parties are deadlocked.

The Shareholders undertake that following service of the Deadlock Notice they shall each use all reasonable endeavours in good faith to resolve the dispute, including by referring the matter to the Head of INVESCO Alternative Investment Division (in the case of INVESCO) and to a member of the board of directors of ORCO PROPERTY GROUP S.A. (in the case of ORCO) or, if both Shareholders agree, by submitting the matter to arbitration as described hereafter.

Any matter submitted to arbitration shall be finally settled under the Rules of Arbitration of the International Chamber of Commerce (the «ICC Rules») in effect as of the date of the arbitration. The place of the arbitration shall be London. The language of the arbitration shall be English. The arbitral tribunal shall comprise a panel of three (3) arbitrators, one of whom will be appointed by the holder of A Shares and one of whom will be appointed by the holder of B Shares.

The third arbitrator, who shall be appointed by agreement between the arbitrator appointed by the holder of A Shares and the arbitrator appointed by the holder of B Shares, shall be (i) a member of the Institute of Chartered Accountants of England and Wales or the Chartered Institute of Arbitrators; (ii) experienced in the commercial property industry; and (iii) neither employed by the holder of A Shares nor the holder of B Shares, nor by any of their respective Affiliates or any of their auditors. The arbitral tribunal shall have the discretion to implement appropriate procedures and organise the proceedings in a manner that facilitates any decision in an expeditious and efficient manner, giving due regard to the rights of the Shareholders to be heard and to be treated equally. The Shareholders agree that the decision entered by any arbitral tribunal shall be final and binding.

Art. 9. If the parties are unable to resolve the deadlock within 60 days from the date of service of the Deadlock Notice and have not agreed to submit the matter to arbitration pursuant to Article 8, then either Shareholder (in this Article, the «First Shareholder») may, by notice in writing served on the other Shareholder (in this Article, the «Second Shareholder») within 10 Business Days of the expiry of such 60 day period, require that the Second Shareholder participate in the auction procedure set out hereafter by serving a written notice (the «Auction Notice»). No Auction Notice once served may be withdrawn except with the written consent of the Second Shareholder.

The Auction Notice shall specify a date (being not less than 10 Business Days nor more than 15 Business Days after the date of service of the Auction Notice) (the «Auction Date») for the auction. The Auction Notice shall further specify a date (being not less than 10 Business Days nor more than 15 Business Days after the date of the auction) for completion of the sale and purchase of the relevant Shares.

Each of the Shareholders shall, by the Auction Date, submit to an independent third party (whose identity shall be agreed between the Shareholders or in default of agreement within 5 Business Days of the service of the Auction Notice, to be nominated on the application of either Shareholder by the President for the time being of the Institute of Chartered Accountants in England and Wales or any person for the time being performing the functions of such official) (the «Auctioneer») sealed bids in agreed form for the Shares and the Class A Units of the other Shareholder (each such bid, a «Bid») and each Bid shall specify the aggregate price which each Shareholder is prepared to pay for all of the Shares and Class A Units held by the other Shareholder (the «Auction Price»). The Auction Price specified in a Bid may not be calculated or determined by reference to the Auction Price specified in the other Shareholder's Bid.

Any Bid shall be deemed to constitute an offer on the part of the Shareholder who submits it to purchase all but not part of the Shares and Class A Units of the other Shareholder at the aggregate price specified in that Bid.

On the Auction Date:

- if neither Shareholder has submitted a Bid, the Auctioneer shall inform each of the Shareholders of that fact;
- if only one of the Shareholders has submitted a Bid, the Auctioneer shall inform each of the Shareholders of that fact and of the Auction Price which that Bid contains;
- if both Shareholders have submitted Bids, the Auctioneer shall scrutinise the Bids and inform each of the Shareholders which of the Bids contains the higher Auction Price;
- if both Shareholders have made Bids specifying the same Auction Price the Auctioneer shall inform each of the Shareholders of that fact and, unless within a further 3 Business Days the Shareholders are able to reach agreement as to which of them will sell its Shares and Class A Units to the other (in which case the other shall be deemed to be the highest bidder), the Shareholders shall have the opportunity to submit revised Bids by a new Auction Date, which shall be 5 Business Days after the original Auction Date, and the provisions of Clauses 16.7 onwards shall apply to such revised Bids.

If both Shareholders have submitted Bids, the highest bidder shall be bound to purchase the Shares and Class A Units of the other Shareholder subject only to the receipt of the Auction Price by the other Shareholder.

If one Shareholder does not submit a Bid in accordance with this Article, then that Shareholder shall be deemed to have offered to sell its Shares and Class A Units to the sole bidder at the Auction Price specified in the sole bidder's Bid and the sole bidder shall be bound to purchase the other Shareholder's Shares and Class A Units subject only to the receipt of the Auction Price by the other Shareholder.

Any Shares and Class A Units to be sold pursuant to this Article shall be transferred free from any claims, equities, liens and encumbrances whatsoever and with all rights attached to the relevant Shares and Class A Units as at the date of the Auction Notice, but without the benefit of any other warranties or representations whatsoever.

Completion of the sale and purchase contemplated by this Article shall, be on the date specified in the relevant Auction Notice (which date shall be postponed by 5 Business Days in the event that revised Bids are submitted) unless otherwise agreed.

At completion the transferring Shareholder shall deliver or cause to be delivered to the purchasing Shareholder (or as it may direct) a duly executed transfer or transfers in respect of the transferring Shareholder's Shares and Class A Units in favour of the purchasing Shareholder (or as it may direct) accompanied by the relative share certificates (if any)

or other documents of title, together with any power or authority under which such transfer or transfers has been executed, against which the purchasing Shareholder shall deliver to the transferring Shareholder a bankers' draft or telegraphic transfer for value on the day of completion for an amount equal to the Auction Price offered by the highest bidder (or sole bidder).

The transferring Shareholder shall do all such other things and execute all such other documents as the purchasing Shareholder may reasonably require to give effect to the sale and purchase of the relevant Shares and Class A Units.

Title IV. Shareholders' meetings

Art. 10. Any regularly constituted meeting of the Shareholders of the Management Company shall represent the entire body of Shareholders of the Management Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of Management Company.

Art. 11. The annual general meeting of Shareholders of the Management Company shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the registered office of the Management Company, or such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of the meeting, on the third (3rd) Friday of the month of January at 11 o'clock.

If such day is not a Business Day, the annual general meeting shall be held on the next following Business Day. The annual general meeting may be held abroad if, in the judgement of the Management Company Board, exceptional circumstances so require.

Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meetings.

The quorum and delays required by law shall govern the notice for and conduct of the meetings of Shareholders of the Management Company, unless otherwise provided herein.

Any decision relating to any of the following matters shall require a quorum of all the share capital present or represented and the unanimous approval of the Shareholders:

- amendment of the Articles or of the capital structure of the Management Company or the issue of further Shares or the creation of any options to subscribe for or acquire Shares;
- the issue by the Management Company of any debenture or loan stock (whether secured or unsecured) or the creation of any mortgage, charge, lien, encumbrance or other third party right over any of the Management Company's material assets or the giving by the Management Company of any guarantee or indemnity to or becoming surety for any third party (for the avoidance of doubt, this shall not restrict the ability of the Fund itself to borrow or charge its assets);
- the merger, acquisition or winding up of the Management Company;
- the use (other than in connection with the Fund and the Management Company) of, or the granting or entering into any licence, agreement or arrangement concerning, the name «Endurance»; and
- the appointment of any additional Director or re-appointment of any Director whose mandate has expired, provided that each Shareholder shall exercise its rights in order to ensure that the persons nominated by the Shareholders from time to time in accordance with Article 13 are appointed.

Each Share is entitled to one vote.

A Shareholder may be represented at any meeting of Shareholders by another person (which does not need to be a shareholder and which might be a Director). The proxy established to this effect may be in writing or by cable, telegram, facsimile or e-mail transmission.

Except as otherwise required by law or provided herein, resolutions at a meeting of Shareholders duly convened will be passed by simple majority of those present and voting.

Art. 12. The general meeting of Shareholders shall be called by the Management Company Board by notices containing the agenda and which will be published as required by law.

The Management Company Board will prepare the agenda, except if the meeting takes place due to the written request of Shareholders provided for by law; in such case the Management Company Board may prepare an additional agenda.

If all of the Shareholders are present or represented at a meeting of Shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

The matters dealt with by the meeting of Shareholders are limited to the issues contained in the agenda (which must contain all issues prescribed by law) as well as to issues related thereto, except if all the Shareholders agree to another agenda. In case the agenda should contain the nomination of Director(s) or of the auditor, the names of the eligible Director(s) or of the auditors will be inserted in the agenda.

Title V. Administration

Art. 13. The Management Company shall be managed by the Management Company Board.

The Management Company Board shall at all times be composed of not less than four Directors, who need not to be Shareholders of the Management Company and of whom two shall be A Directors and two shall be B Directors.

The Directors shall be elected by the general meeting of Shareholders for a period not exceeding six years and until their successors are elected and take up their functions. Upon expiry of its mandate, a Director may seek reappointment.

Each Shareholder may remove a Director nominated by it and nominate a replacement Director by notice in writing to the Management Company Board and the other Shareholder, provided that no Shareholder shall nominate a replacement Director without reasonable prior consultation with the other Shareholder with a view to reaching agreement on the person to be appointed. Each Shareholder undertakes to take such actions (including, without limitation, attending and voting in general meetings) to facilitate the appointment to the Management Company Board of a replacement Director following its nomination by the other Shareholder pursuant to this Article.

At the time of completion of any sale, assignment, transfer or other disposition of the Shares held by a Shareholder (other than to an Affiliate) such Shareholder shall procure the resignation of each Director nominated by it.

In the event of a vacancy in the office of a Director because of death, retirement or otherwise, the remaining Directors may meet and may elect, by majority vote, a Director to fill such vacancy until the next general meeting of Shareholders. It is being understood that a A Director may only be replaced by a Director nominated by an holder of A Shares and that a B Director may only be replaced by a Director nominated by an holder of B Shares.

Art. 14. The Management Company Board shall choose from among its members a chairman. The post of chairman shall be held in alternate years by an A Director or a B Director in rotation. Any replacement of the chairman other than by rotation shall be subject to the unanimous approval of the A Directors and the B Directors. The chairman shall not have a second or casting vote.

The chairman shall preside at all meetings of the Management Company Board but in his absence or incapacity to act, the Directors present may appoint anyone of their number to act as chairman for the purposes of the meeting.

The Management Company Board may also choose a secretary, who need not be a Director and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Management Company Board and of the Shareholders.

The Management Company Board may from time to time appoint officers of the Management Company, including a managing director, a general manager and any assistant managers or other officers considered necessary for the operation and management of the Management Company. Officers need not to be Directors or Shareholders of the Management Company. The officers appointed, unless otherwise stipulated herein, shall have the powers and duties given to them by the Management Company Board.

The board of directors shall meet upon call by the chairman, or any two directors, at the place indicated in the notice of meeting.

Written notice, containing an agenda which sets out any points of interest for the meeting, of any meeting of the Management Company Board shall be given to all Directors at least 5 Business Days prior to the beginning of such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of the meeting. This notice may be waived by the consent in writing or by telegram, facsimile or e-mail transmission of each Director. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the Management Company Board.

Any Director may act at any meeting of the Management Company Board by appointing, in writing or by telegram, facsimile or e-mail transmission, another Director as his proxy.

Any Director who is not physically present at the location of a meeting may participate in such a meeting of the Management Company Board by remote conference facility or similar means of communication equipment, whereby all persons participating in the meeting can hear each other, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

The Management Company Board can deliberate or act validly only if at least one A Director and one B Director are present or represented at a meeting of the Management Company Board. Decisions shall be taken by a majority of the votes of the Directors present or represented including at least one A Director and one B Director.

Resolutions signed by all Directors will be as valid and effectual as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letters, telegrams, facsimile or e-mail transmissions.

The minutes of any meeting of the Management Company Board shall be signed by the chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore who presided at such meeting or by any two Directors.

Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or by any two directors or by a director together with the secretary or the alternate secretary.

Art. 15. The Management Company Board shall have power to determine the investment policy Fund and the course and conduct of the management and business affairs of the Management Company.

It is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the interests of the Management Company's and of the Fund. All powers not expressly reserved by law or by these Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the Management Company Board.

Art. 16. The Management Company Board shall be bound by the joint signature of any two Directors of the Management Company, or by the individual signature of the managing director or by the individual signature of an officer or any person(s) to whom such signatory authority has been delegated by the Management Company Board.

Art. 17. The Management Company Board may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Management Company (including the right to sign on behalf of the Company) and its powers to carry out acts in furtherance of the corporate policy and purpose, to officers of the Management Company, which at their turn may delegate their powers if they are authorised to do so by the Management Company Board.

In this respect, the Management Company Board may delegate any management function, including but not limited to, asset management, fund management, property management, custody and accounting activities to one or more service providers.

Art. 18. No contract or other transaction which the Management Company and any other company or firm might enter into shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the Directors or officers of the Management Company is interested in such other company or firm by a relation, or is a director, officer or employee of such other company or legal entity, provided that the Management Company obliges itself to never knowingly sell or lend assets of the Fund to any of its directors or officers or any company or firm controlled by them.

In the event that any Director or officer of the Management Company may have any personal interest in any contract or transaction of the Management Company other than that arising out of the fact that he is a Director, officer or employee or holder of shares or other interests of the counterparty, such director or officer shall make known to the Management Company Board such personal interest and shall not consider or vote upon any such contract or transaction. Such contract or transaction, and such Director's or officer's personal interest therein, shall be reported to the next succeeding meeting of Shareholders.

Art. 19. The Management Company may indemnify any Director or officer and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a Director or officer of the Management Company or, at its request, of any other company of which the Management Company is a shareholder or a creditor and which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Management Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

Title VI. Accounting, Distributions

Art. 20. The operations of the Management Company and its financial situation as well as its books shall be supervised by one or more auditor(s). The auditor(s) shall be elected by the Shareholders at the annual general meeting of Shareholders for a period which shall end on the day of the following annual general meeting of Shareholders which decides upon the appointment of its (their) successor(s).

Art. 21. The accounting year of the Management Company shall begin on 1st October and shall terminate on 30 September of each year.

Art. 22. From the annual net profit of the Management Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the Management Company as stated in Article 5 hereof or as increased or reduced from time to time in accordance with Article 5 hereof.

The general meeting of Shareholders shall decide each year how the remainder of the annual net profit shall be allocated and may declare dividends from time to time or instruct the Management Company Board to do so.

The Management Company Board may within the conditions set out by law unanimously resolve to pay out interim dividends.

Title VII. Winding up, Liquidation

Art. 23. In the event of a winding-up of the Management Company decided in accordance with Article 11 hereof, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators. Liquidators may be physical persons or legal entities and are named by the meeting of Shareholders deciding such winding-up and which shall determine their powers and their compensation.

Title VIII. Amendments

Art. 24. These Articles of Incorporation may be amended from time to time by a meeting of shareholders, subject to the respect of the quorum and majority requirements provided under Article 11 hereof.

Art. 25. All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 (as amended from time to time) on commercial companies and the law of 19 July 1991 concerning undertakings for collective investments the securities of which are not intended to be placed with the public and the law of 20 December 2002 on undertakings for collective investments.

Declaration

The undersigned notary declares that the conditions enumerated in Article 26 of the law of 10 August 1915 on commercial companies are fulfilled.

Transitory disposition

The initial chairman of the Management Company Board shall be a B Director.

The first accounting year shall begin on the date of incorporation of the Management Company and shall terminate on 30 September 2004 and the first annual general meeting shall be held in the year 2005.

Subscription and Payment

The share capital of the Management Company is subscribed as follows:

1. INVESCO REAL ESTATE LIMITED, above named, subscribes for one thousand two hundred and fifty (1,250) A Shares, resulting in a total payment of sixty-two thousand five hundred Euro (EUR 62,500.-);
2. ORCO PROPERTY GROUP S.A., above named, subscribes for one thousand two hundred and fifty (1,250) B Shares, resulting in a total payment of sixty-two thousand five hundred Euro (EUR 62,500.-).

Evidence of the above payments, totalling one hundred and twenty-five thousand Euro (EUR 125,000.-), was given to the undersigned notary.

Expenses

The expenses which shall be borne by the Management Company as a result of its incorporation are estimated at approximately EUR 4,500.-.

General Meeting of Shareholders

The above named persons representing the entire subscribed capital and considering themselves as validly convened, have immediately proceeded to hold a general meeting of Shareholders which resolved as follows:

I. The following are elected as Directors for a term to expire at the close of the annual general meeting of Shareholders which shall deliberate on the annual accounts as at 30 September 2008:

A Directors:

- Mr Gerald Parkes, 10 Mount Row, London W1K 3SD, England, born at Aldershot, England, on August 24, 1955,
- Mr Gren Carr Jones, 10 Mount Row, London W1K 3SD, England, born at Liverpool, England, on January 26, 1947.

B Directors:

- Mr Jean-François Ott, 120, boulevard Maurice Barrès Neuilly sur Seine, France, born at Compiègne, France, on February 26, 1965;
- Mr Luc Leroi, 28, rue des Genêts L-1621 Luxembourg, born at Rocourt, Belgium, on October 26, 1965.

II. The following is elected as independent auditor for a term to expire at the close of the annual general meeting of Shareholders which shall deliberate on the annual accounts as at 30 September 2004: ERNST & YOUNG, Société Anonyme, Réviseurs d'entreprises, 7, parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg.

III. The registered office of the Management Company is set at 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

IV. In compliance with Article 60 of the Law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, the general meeting of Shareholders authorises the Management Company Board to delegate the day-to-day management of the Management Company as well as the representation of the Management Company in connection therewith to one or several of its members.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that on request of the above named persons, this deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing persons, in case of divergence between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, known to the notary by names, surnames, status and residence, the persons appearing signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille trois, douze décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch.

Ont comparu:

INVECO REAL ESTATE LIMITED, une limited liability company constituée en Angleterre, ayant son siège social au 10 Mount Row, Londres W1K 3SD, Angleterre, représentée aux fins des présentes par M. Angus Dodd, Directeur, Londres W1K 3SD, Angleterre, 10 Mount Row, habilité à engager la Société par sa signature individuelle.

ORCO PROPERTY GROUP S.A., société anonyme constituée au Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 31, rue Notre Dame, L-2240 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, représentée aux fins des présentes par M. Luc Leroi, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 11 décembre 2003.

La procuration donnée, après avoir été signée ne varietur par le(s) comparant(s) et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités d'enregistrement.

Les comparants, représentés comme indiqué plus haut, ont demandé au notaire qu'il acte les statuts d'une société anonyme régie par les lois applicables ainsi que par les présents statuts.

Section Préliminaire - Définitions

Les termes suivants ont la signification indiquée ci-dessous dès lors qu'ils apparaissent dans le texte avec leur première lettre en caractère majuscule:

«Administrateur A» désigne un administrateur nommé par le titulaire d'une Action A;

«Action A» désigne une action de classe «A» ayant une valeur au pair de EUR 50,- dans le capital de la Société de Gestion;

«Affilié» désigne, à propos d'une personne, toute Personne qui, directement ou indirectement, exerce un pouvoir de contrôle sur, est contrôlée par ou est placée sous le contrôle commun avec cette personne;

«Contrat de Gestion d'Actifs» désigne le contrat de gestion d'actifs passé, à propos du Fonds, entre la Société de Gestion et le titulaire d'Actions B.

«Statuts» désigne les présents statuts;

«Administrateurs B» désigne un administrateur nommé par le titulaire d'Actions B;

«Action B» désigne une action de classe «B» ayant une valeur au pair de EUR 50,- dans le capital de la Société de Gestion;

«Jour Ouvrable» désigne tout jour de la semaine (autre qu'un samedi ou un dimanche) au cours duquel les banques au Luxembourg et à Londres sont ouvertes pour les opérations courantes;

«Part de Classe A» désigne une participation en co-propriété dans le Fonds, appartenant à la Classe A et disposant des droits et obligations décrits dans le Règlement de Gestion;

«Administrateur» désigne un administrateur nommé au Conseil d'Administration de la Société de Gestion conformément aux présents statuts ou, si cela peut être le cas, un membre du Conseil d'Administration de la Société de Gestion;

«UE» désigne les Etats membres de l'Union Européenne, à savoir actuellement l'Autriche, la Belgique, le Danemark, la Finlande, la France, l'Allemagne, la Grèce, l'Irlande, l'Italie, le Luxembourg, les Pays-Bas, le Portugal, l'Espagne, la Suède et le Royaume-Uni;

«Euro» or «EUR» désigne la monnaie ayant cours légal des UE qui ont adopté la monnaie unique conformément au Traité instituant la Communauté Européenne tel qu'amendé par le Traité sur l'Union Européenne et par le Traité d'Amsterdam;

«Contrat de Gestion de Fonds» désigne le contrat de gestion de fonds passé, dans le cadre du Fonds, entre la Société de Gestion et le titulaire d'Actions A ou un de ses Affilié(s);

«Contrat de Gestion» désigne tout Contrat de Gestion d'Actifs ou de Gestion de Fonds;

«Conseil d'Administration de la Société de Gestion» désigne le conseil d'administration de la Société de Gestion;

«Règlement de Gestion» désigne le règlement de gestion qui régit le Fonds;

«Personne» désigne une société anonyme, une société à responsabilité limitée, une limited liability company, un trust, une association, une société immobilière, une association n'ayant pas la personnalité juridique ou tout autre entité légale tombant sous le concept d'investisseur institutionnel au sens de la loi luxembourgeoise du 19 juillet 1991 relative aux organismes de placement collectif dont les parts ne sont pas destinées à être placées dans le public;

«Action(s)» désigne les Actions A et les Actions B ainsi que toutes les actions émises en échange de ces actions ou par voie de conversion ou de reclassement et toutes les actions représentant ou dérivées de ces actions suite à une augmentation, une réorganisation ou une variation du capital de la Société de Gestion;

«Actionnaire» désigne le titulaire d'Actions A et le titulaire d'Actions B;

«Convention entre Actionnaires» désigne la convention entre actionnaires passée entre le titulaire d'Actions A et le titulaire d'Actions B en vue de déterminer leurs responsabilités respectives pour l'établissement, l'exploitation et la gestion des activités et des affaires de la Société de Gestion.

Titre I^{er}. Nom, Objet, Durée, Siège social

Art. 1^{er}. Il est constitué, par la présente, entre les parties indiquées plus haut et toutes les personnes et entités qui pourraient devenir actionnaires dans le futur, une société anonyme sous la dénomination de ENDURANCE MANAGEMENT COMPANY S.A. (dénommée plus bas «Société de Gestion»).

Art. 2. L'objet exclusif de la Société de Gestion est la création, l'administration et la gestion de THE ENDURANCE REAL ESTATE FUND FOR CENTRAL EUROPE, un fonds commun de placement régi par les lois du Grand-Duché de Luxembourg (le «Fonds») et l'émission de confirmations prouvant la co-propriété indivise des intérêts dans le Fonds.

La Société de Gestion exerce toutes les activités en relation avec la gestion, l'administration et la promotion du Fonds. Elle peut, pour compte du Fonds, conclure tout contrat, acheter, vendre, échanger et délivrer toute valeur mobilière ou actif immobilier, procéder à tout inscription et transfert en son nom, pour le compte du Fonds et des titulaires de parts du Fonds, exercer tous les droits et privilèges, en particulier tous les droits de vote attachés aux titres constituant les actifs du Fonds. Les pouvoirs qui précèdent ne sont pas exhaustifs mais seulement déclaratoires.

La Société de Gestion peut exercer toutes les activités réputés utiles pour l'accomplissement de son objet social, dès lors qu'elle reste dans les limites de la loi luxembourgeoise du 19 juillet 1991 relatives aux organismes de placement collectif dont les parts ne sont pas destinées à être placées dans le public, et la loi luxembourgeoise du 20 décembre 2002 concernant les organismes de placement collectif.

Art. 3. La Société de Gestion est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. Le siège social de la Société de Gestion est établi à Luxembourg Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Des succursales ou d'autres bureaux peuvent être établis aussi bien au Luxembourg qu'à l'étranger sur décision du Conseil d'Administration de la Société de Gestion après avoir reçu le consentement des Actionnaires.

Dans le cas où le Conseil d'Administration de la Société de Gestion décide que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, événements qui interféreraient avec les activités normales de la Société de Gestion à son siège social ou avec sa capacité à communiquer facilement avec des personnes situées à l'étranger, le siège social peut être transféré temporairement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances exceptionnelles; de telles mesures temporaires n'auront pas d'effet sur la nationalité de la Société de Gestion, laquelle, nonobstant le transfert temporaire de son siège social, demeurera une société luxembourgeoise.

Titre II. Capital, Actions

Art. 5. Le capital de la Société de Gestion est fixé à cent vingt-cinq mille Euro (EUR 125.000,-), représenté par mille deux cent cinquante (1.250) Actions A et mille deux cent cinquante (1.250) Actions B, chacune d'entre elles ayant une valeur au pair de cinquante Euro (EUR 50,-).

Les deux mille cinq cents Actions ont toutes été totalement libérées en numéraire.

Le capital peut être augmenté ou réduit sur décision des Actionnaires de la Société de Gestion adoptée conformément à l'article 11 ci-dessous.

Les Actions sont exclusivement émises sous forme nominative et sont inscrites au registre des Actionnaires, lequel est tenu par la Société de Gestion ou par une ou plusieurs personnes agissant pour le compte de la Société de Gestion. Ce registre des Actionnaires devra mentionner le nom de chaque Actionnaire, sa résidence ou son domicile élu, le nombre et la classe d'Action dont il est titulaire.

Titre III. Opération sur Actions, Cession d'Actions

Art. 6. Sans le consentement préalable et écrit de l'autre Actionnaire, un Actionnaire ne peut pas:

- Donner en gage, hypothéquer ou grever de toute autre manière une Action ou un droit sur une Action;
- Accorder une option sur une Action ou un droit sur une Action; ou
- Conclure une convention portant sur le droit de vote attaché à une Action.

Art. 7. Sauf dans les cas prévus par cet Article et sous réserve de ce que prévoit l'article 11 en cas de situation de blocage, aucun Actionnaire ne cède, ni ne dispose d'une Action ou d'un droit sur une Action.

En cas d'extinction (par survenance d'une cause de résolution ou sur une base volontaire) du/des Contrat(s) de Gestion auquel un Actionnaire (l'«Actionnaire éteint») ou un des ses Affilié(s) est partie, conformément aux dispositions qui en découlent et aux dispositions du Règlement de Gestion, l'Actionnaire éteint cédera immédiatement ses Actions à l'autre Actionnaire ou à un tiers susceptible d'être désignée par l'autre Actionnaire conformément au Règlement de Gestion en même temps que toute autre Action ou titre de créance supplémentaire émis au profit de l'Actionnaire éteint et/ou un des ses Affilié(s) par la Société de Gestion de temps à autre. L'Actionnaire éteint aura seulement droit à obtenir du cessionnaire à titre de paiement la valeur au pair de chaque Action ou de tout autre titre.

En outre, tout emprunt contracté par l'Actionnaire éteint ou un des ses Affilié(s) à la Société de Gestion sera immédiatement remboursable lors de la cession de ces Actions ou de tout autre titre.

Un Actionnaire («cédant») peut, à tout moment, céder toutes les Actions dont il est titulaire à un Affilié («cessionnaire») conformément aux présents Statuts et dans le respect des conditions suivantes:

- Le cessionnaire souscrit à un acte passé en la forme qui aura été raisonnablement requise par l'autre Actionnaire, en vertu duquel il s'engage envers l'autre Actionnaire à respecter et à être tenu des obligations incombant à un Actionnaire au regard de ces Statuts et de la Convention entre Actionnaires, et à rétrocéder immédiatement les dites Actions au cédant (ou à une des ses filiales) à leur valeur nominale dans l'hypothèse où il cesserait d'être un Affilié du cédant; et

- Le cédant continue à être tenu conjointement et solidairement responsable, avec le cessionnaire, de l'exécution des obligations qui lui incombent en vertu de ces Statuts et de la Convention entre Actionnaires.

La Société de Gestion peut uniquement approuver l'enregistrement d'une cession d'Actions réalisée en conformité avec les présents Statuts et la Convention entre Actionnaires.

Chaque cession d'Actions ou d'autres droits sur des Actions devra être inscrite au registre des Actionnaires. Chaque Actionnaire peut consulter le registre des Actionnaires.

Titre III. Situation de blocage

Art. 8. Si les Actionnaires ou le Conseil d'Administration de la Société de Gestion ne sont pas capables de prendre une décision portant sur un point relatif à la Société de Gestion ou au Fonds pour cause de mésentente persistante entre eux, on considérera qu'un blocage a eu lieu sur ce point. Lorsqu'un blocage a eu lieu, chaque Actionnaire peut, dans les 60 jours de l'événement qui a donné lieu au blocage, notifier par écrit à l'autre Actionnaire qu'à son avis il y a un blocage («Déclaration de Blocage»), en identifiant la matière à propos de laquelle les parties sont arrivées à cette situation de blocage.

Les Actionnaires s'engagent, que suivant délivrance de la Déclaration de Blocage, à ce que chacun d'entre eux fasse, de bonne foi, tous les efforts raisonnables pour résoudre le conflit, y compris renvoyer l'affaire à la Direction d'IN-VESCO Alternative Investment Division (dans le cas d'INVESCO) et à un membre du conseil d'administration d'ORCO PROPERTY GROUP S.A. (dans le cas d'ORCO) ou, si les deux Actionnaires en conviennent, soumettre l'affaire à arbitrage, comme décrit ci-dessous.

Toute affaire soumise à arbitrage sera définitivement tranchée sur base des Règles d'Arbitrage de la Chambre Internationale de Commerce («Règles de la CIC») en vigueur au jour de l'arbitrage. L'arbitrage a lieu à Londres. La langue d'arbitrage est l'Anglais. Le tribunal arbitral se compose d'un panel de trois arbitres, dont un est nommé par le titulaire d'Actions A et un autre par le titulaire d'Actions B.

Le troisième arbitre, désigné de commun accord par l'arbitre nommé par le titulaire d'Actions A et l'arbitre nommé par le titulaire d'Actions B, est (i) un membre de l'Institut des Experts-Comptables qualifiés d'Angleterre et du pays de Galles ou de l'Institut des Arbitres qualifiés; (ii) expérimenté en matière de propriété commerciale; (iii) et qui ne soit employé ni par le titulaire d'Actions A, ni par le titulaire d'Actions B, ni par aucun de leurs Affilié(s) respectifs ou de leurs réviseurs d'entreprises. Le tribunal arbitral a le pouvoir discrétionnaire de mettre en place des procédures adéquates et d'organiser les débats de manière à faciliter une prise de décision rapide et efficace, tout en respectant le droit des Actionnaires à être entendus et à être traités également. Les Actionnaires conviennent de ce que la décision prise par un tribunal arbitral est définitive et contraignante.

Art. 9. Si les parties se révèlent incapables de résoudre une situation de blocage dans un délai de 60 jours à compter de la date de délivrance de la Déclaration de Blocage et n'ont pas convenu de soumettre l'affaire à arbitrage conformément à l'Article 8, alors chaque Actionnaire (dans cet Article, le «Premier Actionnaire») peut, par avis écrit transmis à l'autre Actionnaire (dans cet Article, le «Second Actionnaire») dans les 10 jours ouvrables suivant l'expiration de la période de 60 jours sus-mentionnée, exiger que le Second Actionnaire prenne part à la procédure de vente aux enchères fixée ci-après, en lui transmettant un avis écrit (l'«Avis de Vente aux Enchères»). Une fois transmis, un Avis de Vente aux Enchères ne pourra être retiré qu'avec le consentement écrit du Second Actionnaire.

L'Avis de Vente aux Enchères fixe la date de la vente aux enchères (fixée au moins dix (10) Jours Ouvrables et au plus quinze (15) Jours Ouvrables à compter de la date de transmission de l'Avis de Vente aux Enchères) (la «Date de Vente aux Enchères»). L'Avis de Vente aux Enchères mentionne en outre une date (fixée au moins dix (10) Jours Ouvrables et au plus quinze (15) Jours Ouvrables à compter de la date de Vente Publique) qui marque la fin de la vente et de l'achat des Actions concernées.

Endéans la Date de Vente aux Enchères, chaque Actionnaire soumet à une tierce partie indépendante (dont l'identité est convenue entre les parties ou, à défaut d'accord dans les cinq (5) Jours Ouvrables de la transmission de l'Avis de Vente aux Enchères, nommée sur requête d'un des Actionnaires par le Président à ce moment de l'Institut des Experts-Comptables Qualifiés en Angleterre et au pays de Galles ou par toute personne exerçant de telles fonctions) (le «Commissaire-Priseur») des offres d'enchères cachetées dans la forme convenue pour les Actions et les Parts de Classe A de l'autre Actionnaire (chacune d'entre elles constituant une «Offre») et chaque Offre précisant le prix total que chaque Actionnaire est prêt à payer pour toutes les Actions et Parts de Classe A détenues par l'autre Actionnaire (le «Prix

d'Enchère»). Le Prix d'Enchère précisé dans une Offre ne peut être calculé ou déterminé par référence au Prix d'Enchère spécifié dans l'Offre de l'autre Actionnaire.

Chaque Offre constitue, dans le chef de l'Actionnaire qui l'émet, une offre d'acheter, au prix spécifié, toutes les Actions et Parts de Classe A de l'autre Actionnaire et non seulement une partie.

A la Date de la Vente aux Enchères:

- Si aucun Actionnaire n'a fait une Offre, le Commissaire-Priseur en informe chaque Actionnaire;
- Si seul l'un des Actionnaires a fait une Offre, le Commissaire-Priseur en informe chaque Actionnaire et les informe du Prix d'Enchère contenue dans l'Offre;
- Si les deux Actionnaires ont fait des Offres, le Commissaire-Priseur examine les Offres et indique à chaque Actionnaire quelle Offre contient le Prix d'Enchère le plus élevée;
- Si les deux Actionnaires ont fait des Offres proposant le même Prix d'Enchère, le Commissaire-Priseur informe chaque Actionnaire de ce fait et, sauf si les Actionnaires réussissent à se mettre d'accord, dans un délai supplémentaire de trois (3) Jours Ouvrables sur le point de savoir lequel d'entre eux vendra ses Actions et Parts de Classe A à l'autre (auquel cas l'autre est considéré comme le plus offrant), les Actionnaires ont l'opportunité de soumettre de nouvelles Offres endéans une nouvelle Date de Vente aux Enchères, cinq (5) Jours Ouvrables après la première Date de Vente aux Enchères, et les dispositions qui suivent s'appliquent à ces nouvelles Offres.

Si les deux Actionnaires ont soumis des Offres, le plus offrant est tenu d'acheter les Actions et les Parts de Classe A de l'autre Actionnaire sous réserve de réception par l'autre Actionnaire du Prix d'Enchère.

Si un Actionnaire ne soumet aucune Offre conforme à cet Article, cet Actionnaire est alors présumé avoir offert de vendre ses Actions et ses Parts de Classe A à l'unique offrant au Prix d'Enchère indiqué dans l'offre de l'unique offrant et l'unique offrant est tenu d'acheter les Actions et Parts de Classe A de l'autre Actionnaire sous réserve de réception par l'autre Actionnaire du Prix d'Enchère.

Toutes les Actions et Parts de Classe A à vendre conformément à cet Article seront transférées libres de toute revendication, action, privilège et de toute charge quelle qu'elle soit, et avec tous les droits attachés aux Actions et Parts de Classe A concernées, à la date de l'Avis de Vente aux Enchères, mais sans le bénéfice de tout autre garantie ou représentation quelle qu'elle soit.

La vente et l'achat envisagé dans cet Article auront lieu à la date spécifiée dans l'Avis de Ventes aux Enchères pertinent (date qui pourra être postposée de cinq (5) Jours Ouvrables dans l'hypothèse où de nouvelles Offres seraient déposées) sauf accord contraire.

Lors de l'exécution, l'Actionnaire cédant effectue ou fait effectuer pour l'Actionnaire acquéreur (ou pour celui qu'il désigne) un (des) transfert(s) en bonne et due forme de ses Actions et Parts de Classe A au profit de l'Actionnaire acquéreur (ou de celui qu'il désigne), accompagnées des certificats y relatifs (si de tels certificats existent) ou de tout autre titre de propriété, en même temps que tout pouvoir ou toute autorité en vertu de laquelle ce(s) transfert(s) a (ont) été exécuté(s), en contrepartie de quoi, l'Actionnaire acquéreur remet ou fait remettre à l'Actionnaire cédant un chèque/ effet bancaire ou un virement télégraphique avec valeur au jour de l'exécution pour un montant égal au Prix d'Enchère offerte par le plus offrant (ou l'unique offrant).

L'Actionnaire cédant accomplit tout autre acte et produit tout autre document pouvant être raisonnablement réclamé par l'Actionnaire acquéreur pour donner effet à la vente et à l'achat des Actions et Parts de Classe A en question.

Title IV. Assemblées des Actionnaires

Art. 10. Toute assemblée des Actionnaires de la Société de Gestion régulièrement constituée, représente l'ensemble des Actionnaires de la Société de Gestion. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider, faire ou ratifier tous les actes qui intéressent les opérations de la Société de Gestion.

Art. 11. L'assemblée générale des Actionnaires de la Société de Gestion se tient, conformément à la loi luxembourgeoise, au Luxembourg au siège social de la Société de Gestion ou en un autre lieu, au Luxembourg, tel qu'indiqué dans la convocation à l'assemblée, le troisième (3ème) vendredi du mois de janvier à 11.00 heures.

Si ce jour n'est pas un Jour Ouvrable, l'assemblée générale annuelle aura lieu le prochain Jour Ouvrable. L'assemblée générale annuelle peut avoir lieu à l'étranger, si une telle décision du Conseil d'Administration de la Société de Gestion se trouve justifiée par des circonstances exceptionnelles.

D'autres assemblées des Actionnaires peuvent se tenir aux lieux et dates spécifiés dans les convocations respectives à ces assemblées.

Les quorums et délais requis par la loi s'appliquent à la convocation et au déroulement de l'assemblée des Actionnaires de la Société de Gestion, sauf indiqué autrement dans les présent Statuts.

L'assemblée des Actionnaires ne peut valablement délibérer dans les matières suivantes que si tout le capital est présent ou représenté et avec l'accord unanime des Actionnaires:

- La modification des Statuts ou de la structure du capital de la Société de Gestion, l'émission d'Actions nouvelles ou la création d'options permettant de souscrire ou d'acquérir des Actions;
- L'émission par la Société de Gestion d'obligations ou de titres d'emprunt (avec ou sans garantie) ou la création d'hypothèque, charge, lien, privilège ou gage ou de tout autre droit accordé à une tierce partie sur un des actifs matériels de la Société de Gestion ou l'octroi par la Société de Gestion de toute garantie ou indemnité à une tierce partie ou encore l'engagement de la Société de Gestion en tant que caution au profit d'une tierce partie (de manière à éliminer tout doute, cette disposition ne limite pas la capacité du Fonds lui-même d'emprunter ou de grever ses actifs);
- La fusion, l'acquisition ou la liquidation de la Société de Gestion;
- L'usage (autre qu'en relation avec le Fonds et la Société de Gestion), ou la concession ou la conclusion de toute licence, contrat ou arrangement concernant le nom «Endurance»; et

- La nomination de tout Administrateur supplémentaire ou la reconduite d'un Administrateur dont le mandat a expiré, étant entendu que chaque Actionnaire exerce ses droits de manière à s'assurer que les personnes nommées périodiquement par les Actionnaires, conformément à l'Article 13, sont bien désignées.

Chaque Action donne droit à un vote.

Un Actionnaire peut être représenté à toute assemblée des Actionnaires par une autre personne (qui ne doit pas être un Actionnaire et qui peut être un Administrateur). La procuration établie à cet effet peut être écrite ou transmise par câble, télégramme, fac-similé ou e-mail.

Sauf disposition contraire contenue dans la loi ou dans les présents Statuts, lors d'une assemblée des Actionnaires régulièrement convoquée, les décisions sont prises à la majorité simple des votes présents.

Art. 12. L'assemblée générale des Actionnaires est convoquée par le Conseil d'Administration de la Société de Gestion par le biais de convocations contenant l'agenda et qui sont publiées dans le respect des exigences légales.

Le Conseil d'Administration de la Société de Gestion prépare l'agenda, sauf si l'assemblée a lieu sur requête écrite des Actionnaires comme le prévoit la loi; dans ce cas, le Conseil d'Administration de la Société de Gestion peut préparer un agenda supplémentaire.

Si tous les Actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée des Actionnaires, et si ils déclarent qu'ils ont été tenus informés de l'agenda de l'assemblée, l'assemblée peut avoir lieu sans convocation préalable ou publication.

Les questions abordées lors de l'assemblée des Actionnaires sont limitées aux points contenus dans l'agenda (qui doit contenir toutes les mentions prescrites par la loi) ainsi qu'aux questions y relatives à ces points, excepté si les Actionnaires s'accordent sur un autre agenda. Dans le cas où l'agenda contiendrait la nomination d'un ou de plusieurs Administrateur(s) ou réviseur d'entreprises, le nom du (des) Administrateurs ou réviseur(s) d'entreprises éligibles est inséré dans l'agenda.

Titre V. Administration

Art. 13. La Société de Gestion est administrée par le Conseil d'Administration de la Société de Gestion.

Le Conseil d'Administration de la Société de Gestion est toujours composé d'au moins quatre Administrateurs, qui ne doivent pas nécessairement être Actionnaires de la Société de Gestion, deux d'entre eux étant des Administrateurs A et deux autres des Administrateurs B.

Les Administrateurs sont nommés par l'assemblée générale des Actionnaires pour une période n'excédant pas six ans et jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés et prennent leurs fonctions. A l'expiration de son mandat, un Administrateur peut chercher à se faire ré-élire.

Chaque Actionnaire peut révoquer un Administrateur nommé par lui et nommer un Administrateur remplaçant en le notifiant (en avisant) par écrit au Conseil d'Administration de la Société de Gestion et l'autre Actionnaire, à condition qu'aucun Actionnaire ne nomme un Administrateur remplaçant sans consultation préalable dans un délai raisonnable de l'autre Actionnaire en vue d'arriver à un accord sur la personne désignée. Chaque Actionnaire s'engage à agir (en ce compris assister et prendre part au vote lors des assemblées générales, sans limitation) de manière à faciliter la nomination au Conseil d'Administration de la Société de Gestion d'un Administrateur de remplacement suite à sa désignation par l'autre Actionnaire conformément au présent Article.

Au moment de l'exécution d'une vente, cession, transfert ou en tout autre cas de disposition des Actions détenues par un Actionnaire (autre qu'au profit d'un Affilié), cet Actionnaire s'engage à obtenir la démission de chaque Administrateur qu'il a nommé.

En cas de vacance d'un poste d'Administrateur pour cause de mort, de mise à la retraite ou pour tout autre cause, les Administrateurs restant peuvent se réunir et nommer, par un vote à la majorité, un Administrateur qui occupera le poste vacant jusqu'à la prochaine assemblée générale des Actionnaires. Il est entendu qu'un Administrateur A ne peut être remplacé que par un Administrateur nommé par un titulaire d'Actions A et qu'un Administrateur B ne peut être nommé que par un titulaire d'Actions B.

Art. 14. Le Conseil d'Administration de la Société de Gestion élit un président parmi ses membres. Le poste de président devra être occupé alternativement par un Administrateur A ou par un Administrateur B, se succédant à tour de rôle d'année en année. Tout remplacement du président autrement qu'à tour de rôle sera soumis à l'approbation unanime des Administrateurs A et des Administrateurs B. Le président ne dispose ni d'une seconde voix, ni d'une voix prépondérante.

Le président préside toutes les réunions du Conseil d'Administration de la Société de Gestion mais, en cas d'absence ou d'incapacité à agir de sa part, les Administrateurs présents peuvent désigner l'un d'entre eux pour agir comme président aux fins de cette réunion.

Le Conseil d'Administration de la Société de Gestion peut également élire un secrétaire, qui ne doit pas nécessairement être un Administrateur et qui sera responsable de conserver les minutes des réunions du Conseil d'Administration de la Société de Gestion et des assemblées des Actionnaires.

Le Conseil d'Administration de la Société de Gestion peut périodiquement élire des agents de la Société de Gestion, en ce compris un administrateur délégué, un directeur général, et autant de sous-directeurs et d'autres agents que nécessaires à l'exploitation et à la gestion de la Société de Gestion. Les agents ne doivent pas nécessairement être des Administrateurs ou des Actionnaires de la Société de Gestion. Les agents nommés disposent, sauf disposition contraire dans les statuts, de tous les pouvoirs et obligations qui leurs sont confiés par le Conseil d'Administration de la Société de Gestion.

Le Conseil d'Administration de la Société de Gestion se réunit sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation à la réunion.

Pour toute réunion du Conseil d'Administration de la Société de Gestion, un avis de convocation écrit, contenant un agenda qui fixe l'ordre du jour de la réunion, sera remis à tous les Administrateurs au moins 5 Jours Ouvrables avant le

début de la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de l'urgence est précisée dans l'avis de convocation à la réunion. Il peut être passé outre cet avis de convocation avec le consentement par écrit ou transmis par télégramme, fac-similé ou e-mail de chaque Administrateur. Une convocation séparée n'est pas requise pour les réunions individuelles tenues aux lieux et places mentionnées dans un échéancier préalablement adopté par décision du Conseil d'Administration de la Société de Gestion.

Un Administrateur peut participer activement à toute réunion du Conseil d'Administration de la Société de Gestion en désignant, par écrit ou par télégramme, fac-similé ou encore e-mail, un autre Administrateur comme son mandataire.

Un Administrateur qui n'est pas présent physiquement au lieu où se tient la réunion peut cependant prendre part à une telle réunion du Conseil d'Administration de la Société de Gestion par le biais d'un système de conférence à distance ou de moyens de communication similaires, grâce auxquels toutes les personnes prenant part à la réunion peuvent s'entendre. En outre, participer à une réunion par de tels moyens équivaut à être présent en personne à la réunion.

Le Conseil d'Administration de la Société de Gestion ne délibère et n'agit valablement que si au moins un Administrateur A et un Administrateur B sont présents ou représentés à la réunion du Conseil d'Administration de la Société de Gestion. Les décisions sont prises à la majorité des votes des Administrateurs présents ou représentés comprenant au moins un Administrateur A et un Administrateur B.

Les résolutions signées par tous les Administrateurs seront aussi valides et efficaces que si elles avaient été prises lors d'une réunion régulièrement convoquée et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur un document unique ou sur différentes copies d'une résolution unique et peuvent être prouvées par lettres, télégrammes, fac-similé ou e-mail.

Les minutes de chaque réunion du Conseil d'Administration de la Société de Gestion sont signées par le président ou, en son absence, par un président pro tempore qui préside la réunion en question ou encore par deux Administrateurs.

Les copies ou extraits de ces minutes, qui peuvent être produites dans le cadre de procédures judiciaires ou par ailleurs, sont signées par le président ou par deux Administrateurs ou encore par un Administrateur et le secrétaire ou le secrétaire suppléant.

Art. 15. Le Conseil d'Administration de la Société de Gestion a le pouvoir de déterminer la politique d'investissement du Fonds ainsi que le cours et la conduite de la gestion et des affaires de la Société de Gestion.

Il est investi des pouvoirs les plus étendus pour poser tout acte d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société de Gestion et du Fonds. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou par ces Statuts à l'assemblée générale des Actionnaires relèvent de la compétence du Conseil d'Administration de la Société de Gestion.

Art. 16. Le Conseil d'Administration de la Société de Gestion est engagé par la signature conjointe de deux Administrateurs de la Société de Gestion ou par la signature individuelle de l'administrateur délégué ou encore par la signature individuelle d'un agent ou de toute autre personne à laquelle ce pouvoir de signature a été délégué par le Conseil d'Administration de la Société de Gestion.

Art. 17. Le Conseil d'Administration de la Société de Gestion peut déléguer ses pouvoirs de conduite de la gestion quotidienne et des affaires de la Société de Gestion (en ce compris le droit de signer au nom de la société) et ses pouvoirs d'accomplir tout acte visant à la réalisation de la politique et de l'objet de la société, à des agents de la Société de Gestion, qui à leur tour peuvent déléguer leurs pouvoirs s'ils y sont autorisés par le Conseil d'Administration de la Société de Gestion.

A cet égard, le Conseil d'Administration de la Société de Gestion peut déléguer toute fonction de gestion, comprenant sans y être limitée, la gestion d'actifs, la gestion de fonds, la gestion de patrimoine, les activités de dépositaire et de comptable à un ou plusieurs prestataires de services.

Art. 18. Aucun contrat ou autre engagement que la Société de Gestion pourrait conclure avec d'autres sociétés ou entreprises ne pourra être affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs des Administrateurs ou des agents de la Société de Gestion ne détient par l'intermédiaire d'un parent un intérêt dans cette autre société ou firme, ou est un administrateur, agent ou employé de telle autre société ou entité légale, à condition que la Société de Gestion s'engage à ne jamais vendre ou louer sciemment des actifs du Fonds à l'un de ses administrateurs ou agents ou encore à une société ou firme contrôlée par celui-ci.

Dans l'hypothèse où un Administrateur ou un agent de la Société de Gestion puisse avoir un intérêt personnel dans tout contrat ou transaction de la Société de Gestion, autre que celui provenant du fait qu'il est Administrateur, agent, employé ou titulaire d'Actions ou d'autres intérêts dans la contrepartie, cet Administrateur ou cet agent doit porter à la connaissance de la Société de Gestion l'existence de cet intérêt personnel et doit s'abstenir de prendre part à la discussion ou au vote concernant un tel contrat ou une telle transaction. Un tel contrat ou une telle transaction, ainsi que l'intérêt personnel qu'un Administrateur ou un agent pourrait y avoir, est rapporté dès la prochaine assemblée des Actionnaires.

Art. 19. La Société de Gestion peut indemniser un Administrateur ou un agent et ses héritiers ou ayants droit, exécuteurs testamentaires et curateurs, pour les dépenses raisonnablement encourues par celui-ci en lien avec toute action, demande ou procédure à laquelle il serait partie en raison du fait qu'il est ou a été Administrateur ou agent de la Société de Gestion ou, à sa demande, de tout autre société dont la Société de Gestion est actionnaire ou créancier et à l'égard de laquelle il n'a aucun droit à être indemnisé, à l'exception des dépenses liées à des affaires pour lesquelles il sera finalement jugé, à l'issue de l'action, de la demande ou de la procédure, coupable de négligence grave ou de méconduite; en cas de règlement/de dédommagement, l'indemnisation n'est prévue qu'en ce qui concerne les affaires couvertes par le règlement pour lesquelles la Société de Gestion est avisée par avocat du fait que la personne à indemniser n'a pas com-

mis pareille infraction. Le droit à indemnisation mentionné ci-dessus n'exclut pas les autres droits qui pourraient lui être ouverts.

Titre VI. Comptabilité, Distributions

Art. 20. Les opérations de la Société de Gestion et sa situation financière ainsi que ses livres de compte sont contrôlés par un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises. Le(s) réviseur(s) d'entreprises est/sont élu(s) par les Actionnaires lors d'une assemblée générale des Actionnaires pour une période qui expire lors de la prochaine assemblée générale des Actionnaires, à l'occasion de laquelle son/leurs successeur(s) est/sont nommés.

Art. 21. L'année sociale de la Société de Gestion commence le 1^{er} octobre et prend fin le 30 septembre de chaque année.

Art. 22. Sur le bénéfice net annuel de la Société de Gestion, il est prélevé cinq pour cent (5%) qui sont affectés à la formation de la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire aussi tôt et aussi longtemps que la réserve s'élève à dix pour cent (10%) du capital de la Société de Gestion comme prévu à l'Article 5 des présents ou à un pourcentage accru ou réduit conformément à l'Article 5 des présents.

L'assemblée générale des Actionnaires décide chaque année de l'allocation à donner au solde du bénéfice net et peut périodiquement déclarer des dividendes ou commander au Conseil d'Administration de la Société de Gestion de le faire.

Le Conseil d'Administration de la Société de Gestion peut, dans le respect des conditions légales, décider à l'unanimité le paiement d'acomptes sur dividendes.

Titre VII. Dissolution, Liquidation

Art. 23. En cas de dissolution de la Société de Gestion décidée conformément à l'Article 11 des présents, la liquidation est opérée par un ou plusieurs liquidateurs. Les liquidateurs peuvent être des personnes physiques ou des entités légales et sont nommées par l'assemblée des Actionnaires qui décide de cette liquidation et qui détermine leur pouvoirs ainsi que leur rémunération.

Titre VIII. Modifications

Art. 24. Les présents Statuts peuvent être modifiés par une assemblée des Actionnaires, sous réserve du respect des conditions de quorum et de majorité prévues par l'Article 11 des présents.

Art. 25. Toutes les matières non régies par les présents Statuts sont déterminées conformément à la loi du 10 août 1915 (telle qu'amendée) sur les sociétés commerciales et la loi du 19 juillet 1991 relative aux organismes de placement collectif dont les titres ne sont pas destinés à être placés dans le public et la loi du 20 décembre 2002 sur les organismes de placement collectif.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare que les conditions énumérées dans l'Article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales sont remplies.

Disposition Transitoire

Le président initial du Conseil d'Administration de la Société de Gestion est un Administrateur B.

Le premier exercice sociale commence à la date de constitution de la Société de Gestion et se termine le 30 septembre 2004 et la première assemblée générale annuelle se tiendra en l'an 2005.

Souscription et Paiement

Le capital de la Société de Gestion est souscrit comme suit:

3. INVESCO REAL ESTATE LIMITED, désigné plus haut, souscrit mille deux cent cinquante (1.250) Actions A, donnant lieu à un paiement total de soixante-deux mille cinq cents Euro (EUR 62.500,-);

4. ORCO PROPERTY GROUP S.A., désigné plus haut, souscrit mille deux cent cinquante (1.250) Actions B, donnant lieu à un paiement total de soixante-deux mille cinq cents Euro (EUR 62.500,-)

Preuve des paiements visés ci-dessus, pour un total de cent vingt-cinq mille Euro (125.000.-), a été remis au notaire soussigné.

Frais

Les frais, sous quelques formes que ce soit, qui incombent à la Société de Gestion en raison de sa constitution sont estimés approximativement à la somme de EUR 4.500,-.

Assemblée Générale des Actionnaires

Les personnes désignées plus haut, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant dûment convoqués, se sont immédiatement constituées en assemblée générale, laquelle a pris les résolutions suivantes:

I.- Sont nommés Administrateurs pour une période qui expire à la clôture de l'assemblée générale annuelle des Actionnaires qui délibérera sur les comptes annuels le 30 septembre 2008:

Administrateurs A

- M. Gerald Parkes, 10 Mount Row, London W1K 3SD, Angleterre, né à Aldershot, Angleterre, le 24 août 1955,

- M. Gren Carr Jones, 10 Mount Row, London W1K 3SD, Angleterre, né à Liverpool, Angleterre, le 26 janvier 1947.

Administrateurs B

- M. Jean-François Ott, 120, boulevard Maurice Barrès, Neuilly sur Seine, France, né à Compiègne, France, le 26 février 1965,

- M. Luc Leroi, 28, rue des Genêts, L-1621 Luxembourg, né à Rocourt, Belgique, le 26 octobre 1965.

II. Est nommée réviseur d'entreprises pour une période qui expire à la clôture de l'assemblée générale annuelle des Actionnaires qui délibérera sur les comptes annuels le 30 septembre 2004: ERNST & YOUNG, Société Anonyme, Réviseurs d'entreprises, 7, parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg.

III. Le siège social de la Société de Gestion est sis au 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

IV. Conformément à l'article 60 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée, l'assemblée générale des Actionnaires autorise le Conseil d'Administration de la Société de Gestion à déléguer la gestion journalière de la Société de Gestion ainsi que la représentation de la Société de Gestion s'y afférente à un ou plusieurs de ses membres.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'Anglais, déclare ici qu'à la demande des personnes susnommées, cet acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française; à la demande des mêmes comparants, en cas de divergence entre les textes en anglais et en français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée, les comparants, connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ont signé avec le notaire le présent acte original.

Signé: L. Leroi, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 19 décembre 2003, vol. 426, fol. 25, case 10. – Reçu 1.250 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 6 janvier 2004.

H. Hellinckx.

(003070.3/242/843) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2004.

MULTIMET S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 32.678.

Extrait des résolutions prises par le Conseil d'Administration en date du 16 décembre 2003

Le siège social de la société est transféré avec effet au 5 janvier 2004 au 49, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

MULTIMET S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2003, réf. LSO-AL06737. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(002886.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2004.

O.M.C., OVERSEAS MANAGEMENT CORPORATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 40.234.

Extrait des résolutions prises par le Conseil d'Administration en date du 16 décembre 2003

Le siège social de la société est transféré avec effet au 5 janvier 2004 au 49, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

OVERSEAS MANAGEMENT CORPORATION S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2003, réf. LSO-AL06740. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(002890.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2004.

SIRILUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.

R. C. Luxembourg B 65.907.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2004, réf. LSO-AM01747, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 2003.

Signature.

(002920.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2004.

EXEQUA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.
R. C. Luxembourg B 85.245.

L'an deux mille trois, le six novembre à 11.45 heures.

Par-devant Maître Alphonse Lentz, notaire de résidence à Remich.

Ont comparu:

1. DEBRES MANAGEMENT SERVICES S.A., avec siège social à P.O. Box 3175, Road Town, Tortola, (Iles Vierges Britanniques), ici représentée par Madame Sophie Mathot, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Panama, le 4 novembre 2003.

2. LEGNOR TRADING S.A., avec siège social à P.O. Box 3175, Road Town, Tortola, (Iles Vierges Britanniques), ici représentée par Madame Sophie Mathot, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Panama, le 4 novembre 2003.

Lesquelles procurations après avoir été signées ne varient par les comparantes et le notaire instrumentant resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquelles comparantes, représentées comme dit ci-avant, déclarent être les seules et uniques associées de la société à responsabilité limitée EXEQUA, S.à r.l., avec siège social à L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt, constituée suivant acte reçu par le notaire Paul Decker, de résidence à Luxembourg, en date du 13 décembre 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 590 du 16 avril 2002. La société est inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B. 85.245.

Les comparantes déclarent que le capital social de la société est fixé à quinze mille euros (15.000,- EUR) divisé en six cents (600) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune, entièrement libérées.

Les comparantes ont alors requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes, qui sont prises à l'unanimité des associées.

Première résolution

Les associées décident la dissolution de la société et prononcent sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

Les associées désignent comme liquidateur, la société à responsabilité limitée G.E.F. GESTION, EXPERTISE ET FISCALITE, S.à r.l., avec siège social à L-1330 Luxembourg, 2, boulevard Grande Duchesse Charlotte, à laquelle sont conférés les pouvoirs prévus par les dispositions légales en vigueur.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus, prévus par les articles 144 et suivants des lois sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixe.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite donnée à la mandataire des comparantes, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, la mandataire a signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: S. Mathot et A. Lentz.

Enregistré à Remich, le 12 novembre 2003, vol. 467, fol. 30, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 12 janvier 2004.

A. Lentz.

(003635.3/221/47) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2004.

ORAS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 55.892.

Extrait des résolutions prises par le Conseil d'Administration en date du 16 décembre 2003

Le siège social de la société est transféré avec effet au 5 janvier 2004 au 49, boulevard du Prince Henri, à L-1724 Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

ORAS S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2003, réf. LSO-AL06741. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(002895.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2004.

R.C.L. INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 60.095.

—
Extrait des résolutions prises par le Conseil d'Administration en date du 16 décembre 2003

Le siège social de la société est transféré avec effet au 5 janvier 2004 au 49, boulevard du Prince Henri, à L-1724 Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme
R.C.L. INTERNATIONAL S.A.
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2003, réf. LSO-AL06747. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(002904.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2004.

REALPART S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 82.747.

—
Extrait des résolutions prises par le Conseil d'Administration en date du 16 décembre 2003

Le siège social de la société est transféré avec effet au 5 janvier 2004 au 49, boulevard du Prince Henri, à L-1724 Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme
REALPART S.A.
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2003, réf. LSO-AL06749. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(002907.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2004.

FINAPLUS S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 59.340.

—
*Procès-verbal de l'Assemblée Générale du Conseil d'Administration
convoquée extraordinairement et tenue le 17 décembre 2003*

Bureau

La séance est ouverte sous la Présidence de Madame Christine di Stefano, administrateur de la société anonyme luxembourgeoise FINAPLUS S.A.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Carlos Cambon, administrateur de la société anonyme luxembourgeoise FINAPLUS S.A.

Composition de l'Assemblée

La liste de présence comporte l'inscription de 3 administrateurs.

Ordre du jour:

- Répudiation du siège social de la société.
- Démission de trois administrateurs

Répudiation du siège social de la Société

L'Assemblée décide de la répudiation du siège social de la société anonyme luxembourgeoise FINAPLUS S.A., domiciliée au 241, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, qui prend effet au 17 décembre 2003.

Démission de trois administrateurs

Madame Christine di Stefano, Monsieur Carlos Cambon et Monsieur Johnn Solano Murillo donnent leur démission en tant qu'administrateurs de la société anonyme luxembourgeoise FINAPLUS S.A., avec effet au 17 décembre 2003.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Signature / Signature
Secrétaire / Président

Enregistré à Luxembourg, le 30 décembre 2003, LSO-AL07055. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(003600.3/231/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2004.

ROCKHOUSE SOCIETE IMMOBILIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 53.377.

—
Extrait des résolutions prises par le Conseil d'Administration en date du 16 décembre 2003

Le siège social de la société est transféré avec effet au 5 janvier 2004 au 49, boulevard du Prince Henri, à L-1724 Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme
ROCKHOUSE SOCIETE IMMOBILIERE S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2003, réf. LSO-AL06751. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(002908.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2004.

SCFF SOCIETE DE COMMERCE FONCIER ET FINANCIER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 46.077.

—
Extrait des résolutions prises par le Conseil d'Administration en date du 16 décembre 2003

Le siège social de la société est transféré avec effet au 5 janvier 2004 au 49, boulevard du Prince Henri, à L-1724 Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme
SCFF SOCIETE DE COMMERCE FONCIER ET FINANCIER S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2003, réf. LSO-AL06753. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(002912.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2004.

VAZ & MENDES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7610 Larochette, 1, place Bleiche.
R. C. Luxembourg B 62.698.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 2004, réf. LSO-AM00703, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 janvier 2004.

FIDUCIAIRE LATITUDES, S.à r.l.

Signature

(002922.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2004.

PAINTBOX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 97.862.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} décembre 2003, réf. LSO-AL00293, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2004.

Signature.

(003513.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2004.

PAINTBOX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 97.862.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} décembre 2003, réf. LSO-AL00294, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2004.

Signature.

(003514.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2004.

SPHERE TIME INTERNATIONAL, Société Anonyme.

Siège social: L-8437 Steinfort, 50, rue de Koerich.
R. C. Luxembourg B 73.341.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2004, réf. LSO-AM01786, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(002923.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2004.

SKIN CARE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 76.187.

Extrait des résolutions prises par le Conseil d'Administration en date du 16 décembre 2003

Le siège social de la société est transféré avec effet au 5 janvier 2004 au 49, boulevard du Prince Henri, à L-1724 Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

SKIN CARE S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2003, réf. LSO-AL06756. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(002924.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2004.

TOUDECOR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4760 Pétange, 20, route de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 86.344.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 2004, réf. LSO-AM00705, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 janvier 2004.

FIDUCIAIRE LATITUDES, S.à r.l.

Signature

(002925.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2004.

SMET S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 73.442.

Extrait des résolutions prises par le Conseil d'Administration en date du 16 décembre 2003

Le siège social de la société est transféré avec effet au 5 janvier 2004 au 49, boulevard du Prince Henri, à L-1724 Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

SMET S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2003, réf. LSO-AL06757. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(002926.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2004.

DATA AUTOMATION LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8437 Steinfort, 50, rue de Koerich.
R. C. Luxembourg B 62.561.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2004, réf. LSO-AM01775, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(002928.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2004.

TAVARES DA SILVA FRERES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7653 Heffingen, 30, op Praikert.

R. C. Luxembourg B 53.963.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 2004, réf. LSO-AM00706, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 janvier 2004.

FIDUCIAIRE LATITUDES, S.à r.l.

Signature

(002927.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2004.

S.P.S. HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 84.753.

Extrait des résolutions prises par le Conseil d'Administration en date du 16 décembre 2003

Le siège social de la société est transféré avec effet au 5 janvier 2004 au 49, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

S.P.S. HOLDINGS S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2003, réf. LSO-AL06760. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(002929.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2004.

DROP ZONE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4751 Pétange, 165B, rue de Longwy.

R. C. Luxembourg B 78.823.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2004, réf. LSO-AM01771, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(002931.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2004.

SWEET PORT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 55.614.

Extrait des résolutions prises par le Conseil d'Administration en date du 16 décembre 2003

Le siège social de la société est transféré avec effet au 5 janvier 2004 au 49, boulevard du Prince Henri, à L-1724 Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

SWEET PORT S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2003, réf. LSO-AL06761. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(002932.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2004.

SPICS COMPUTING SOLUTIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8437 Steinfort, 50, rue de Koerich.

R. C. Luxembourg B 80.846.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2004, réf. LSO-AM01768, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(002937.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2004.

SOCIETE DE BATIMENTS ET PROMOTIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 10, avenue de la Faiencerie.
R. C. Luxembourg B 87.755.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 2004, réf. LSO-AM00707, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 janvier 2004.

FIDUCIAIRE LATITUDES, S.à r.l.

Signature

(002933.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2004.

TAKEDA FINANZIALE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 25.136.

—
Extrait des résolutions prises par le Conseil d'Administration en date du 16 décembre 2003

Le siège social de la société est transféré avec effet au 5 janvier 2004 au 49, boulevard du Prince Henri, à L-1724 Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

TAKEDA FINANZIALE S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2003, réf. LSO-AL06762. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(002935.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2004.

ALL FOR ONE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1128 Luxembourg, 37, Val Saint André.
R. C. Luxembourg B 86.857.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2004, réf. LSO-AM00216, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 janvier 2004.

FIDUCIAIRE LATITUDES, S.à r.l.

Signature

(002936.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2004.

KALES AIRLINE SERVICES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1360 Findel, CargoCenter.
R. C. Luxembourg B 65.816.

—
Suite du procès-verbal de l'Assemblée Générale des Actionnaires du 11 septembre 2003

Résolutions

1-4) Après lecture du rapport de Conseil d'Administration et explication du bilan fait par Madame Mancini Danielle
Après lecture du rapport du commissaire aux comptes

les bilans et comptes de pertes et profits sont approuvés à l'unanimité par l'Assemblée Générale.

5) Le résultat de l'exercice est reporté au comptes pertes et profits

6) Par vote spéciaux, l'Assemblée donne décharge pleine et entière aux Administrateurs et au Commissaires aux comptes pour leur mandat de l'exercice 2002.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée, après lecture du procès-verbal qui est signé par la président, le secrétaire et le scrutateur.

Signature / Signature / Signature

Le Président / le Secrétaire / le Scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2004, réf. LSO-AM02106. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(003653.2//20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2004.

VAL PARADISO HOLDING S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1724 Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 29.811.

Extrait des résolutions prises par le Conseil d'Administration en date du 16 décembre 2003

Le siège social de la société est transféré avec effet au 5 janvier 2004 au 49, boulevard du Prince Henri, à L-1724 Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme
VAL PARADISO HOLDING S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2003, réf. LSO-AL06764. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(002939.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2004.

BATINVEST IMMOBILIERE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5885 Hesperange, 359-363, route de Thionville.
R. C. Luxembourg B 30.990.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2004, réf. LSO-AM00220, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 janvier 2004.

FIDUCIAIRE LATITUDES, S.à r.l.

Signature

(002940.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2004.

ANAF LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8437 Steinfort, 50, rue de Koerich.
R. C. Luxembourg B 45.701.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2004, réf. LSO-AM01764, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(002941.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2004.

VIBORA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 64.797.

Extrait des résolutions prises par le Conseil d'Administration en date du 16 décembre 2003

Le siège social de la société est transféré avec effet au 5 janvier 2004 au 49, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme
VIBORA S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2003, réf. LSO-AL06767. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(002943.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2004.

DIACOM LUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3895 Foetz, 10, rue de l'Avenir.
R. C. Luxembourg B 77.684.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2004, réf. LSO-AM01763, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(002944.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2004.

VIBURNO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 90.278.

Extrait des résolutions prises par le Conseil d'Administration en date du 16 décembre 2003

Le siège social de la société est transféré avec effet au 5 janvier 2004 au 49, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

VIBURNO S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2003, réf. LSO-AL06769. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(002945.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2004.

WATERCREEK INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 80.616.

Extrait des résolutions prises par le Conseil d'Administration en date du 16 décembre 2003

Le siège social de la société est transféré avec effet au 5 janvier 2004 au 49, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

WATERCREEK INVESTMENTS S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2003, réf. LSO-AL06770. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(002946.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2004.

TRADEONE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 74.988.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2004.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(003667.3/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2004.

OPTIMA CONSULTING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8440 Steinfort, 32, rue de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 76.895.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2004, réf. LSO-AM01760, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(002953.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2004.

E.E.R.E. EUROPEAN EASTERN REAL ESTATE COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.
R. C. Luxembourg B 70.976.

Le bilan au 31 mars 2002, enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2004, réf. LSO-AM01755, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 janvier 2004.

MAZARS

Signature

(002954.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2004.

WAUREMONT HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 49.065.

—
Extrait des résolutions prises par le Conseil d'Administration en date du 16 décembre 2003

Le siège social de la société est transféré avec effet au 5 janvier 2004 au 49, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme
WAUREMONT HOLDING S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2003, réf. LSO-AL06771. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(002947.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2004.

WINES & BEVERAGE SOPARFI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 64.229.

—
Extrait des résolutions prises par le Conseil d'Administration en date du 16 décembre 2003

Le siège social de la société est transféré avec effet au 5 janvier 2004 au 49, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme
WINES & BEVERAGE SOPARFI S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2003, réf. LSO-AL06772. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(002948.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2004.

DICALUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3254 Bettembourg, 156, route de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 81.882.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2003, réf. LSO-AL01629, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mamer, le 12 janvier 2004.

Signature.

(003008.5//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2004.

L.C.T. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8232 Mamer, 3, rue de Holzem.
R. C. Luxembourg B 80.484.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 2004, réf. LSO-AM01222, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mamer, le 12 janvier 2004.

Signature.

(003011.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2004.

E.E.C. - EUROPEAN EASTERN COMPANY HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.
R. C. Luxembourg B 36.614.

—
Le bilan au 31 mars 2002, enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2004, réf. LSO-AM01752, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 janvier 2004.

MAZARS

Signature

(002955.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2004.

ZAMASPORT DISTRIBUTION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 51.881.

—
Extrait des résolutions prises par le Conseil d'Administration en date du 16 décembre 2003

Le siège social de la société est transféré avec effet au 5 janvier 2004 au 49, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme
ZAMASPORT DISTRIBUTION S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2003, réf. LSO-AL06775. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(002949.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2004.

ZONDOR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 64.891.

—
Extrait des résolutions prises par le Conseil d'Administration en date du 16 décembre 2003

Le siège social de la société est transféré avec effet au 5 janvier 2004 au 49, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme
ZONDOR S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2003, réf. LSO-AL06779. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(002950.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2004.

DICALUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3254 Bettembourg, 156, route de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 81.882.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 2 octobre 2003, réf. LSO-AJ00657, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mamer, le 12 janvier 2004.

Signature.

(003013.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2004.

HENNEAUX LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.
R. C. Luxembourg B 50.446.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2004, réf. LSO-AM01749, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 décembre 2003.

Signature.

(002956.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2004.

BERKEL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8369 Hivange, 4, rue des Champs.
R. C. Luxembourg B 80.467.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2004, réf. LSO-AM00235, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 janvier 2004.

FIDUCIAIRE LATITUDES, S.à r.l.

Signature

(002966.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2004.

ZUMA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 86.934.

—
Extrait des résolutions prises par le Conseil d'Administration en date du 16 décembre 2003

Le siège social de la société est transféré avec effet au 5 janvier 2004 au 49, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme
ZUMA S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2003, réf. LSO-AL06781. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(002951.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2004.

WORLD PROMOTION COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 75.550.

—
Extrait des résolutions prises par le Conseil d'Administration en date du 16 décembre 2003

Le siège social de la société est transféré avec effet au 5 janvier 2004 au 49, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme
WORLD PROMOTION COMPANY S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2003, réf. LSO-AL06786. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(002952.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2004.

MATUSO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6114 Junglinster, 18, route d'Echternach.
R. C. Luxembourg B 71.081.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2004, réf. LSO-AM00237, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 janvier 2004.

FIDUCIAIRE LATITUDES, S.à r.l.

Signature

(002967.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2004.

SALMAGGI CONSTRUCTIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8437 Steinfort, 50, rue de Koerich.
R. C. Luxembourg B 86.868.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2004, réf. LSO-AM01762, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(002994.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2004.

TRANSLAFONTAINE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4961 Clemency, 2C, rue des Jardins.
R. C. Luxembourg B 76.060.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2004, réf. LSO-AM01781, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(002990.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2004.

CH TRAVAUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1128 Luxembourg, 7, Val Saint André.
R. C. Luxembourg B 87.820.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2004, réf. LSO-AM00239, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 janvier 2004.

FIDUCIAIRE LATITUDES, S.à r.l.

Signature

(002970.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2004.

ELECTRICITE MEYERS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7619 Larochette, 2, rue de Medernach.
R. C. Luxembourg B 85.177.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2004, réf. LSO-AM00247, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 janvier 2004.

FIDUCIAIRE LATITUDES, S.à r.l.

Signature

(002972.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2004.

EMTRONIX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4991 Sanem, 150, rue de Niederkorn.
R. C. Luxembourg B 80.954.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2004, réf. LSO-AM00248, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 janvier 2004.

FIDUCIAIRE LATITUDES, S.à r.l.

Signature

(002975.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2004.

ENGELUX G.I.E., Groupement d'Intérêt Economique.

Siège social: L-4480 Belvaux, 62A, Chemin Rouge.
R. C. Luxembourg C 11.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2004, réf. LSO-AM00249, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 janvier 2004.

FIDUCIAIRE LATITUDES, S.à r.l.

Signature

(002976.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2004.

EUROPEAN AUDIO SERVICES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1128 Luxembourg, 37, Val Saint André.
R. C. Luxembourg B 61.923.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2004, réf. LSO-AM00251, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 janvier 2004.

FIDUCIAIRE LATITUDES, S.à r.l.

Signature

(002979.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2004.

I.D. 2002 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1128 Luxembourg, 37, Val Saint André.
R. C. Luxembourg B 85.969.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2004, réf. LSO-AM00254, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 janvier 2004.

FIDUCIAIRE LATITUDES, S.à r.l.

Signature

(002982.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2004.

FIDUCIAIRE SOFINTER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Münsbach, 2, Parc d'Activités Syrdall.
R. C. Luxembourg B 66.656.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2004, réf. LSO-AM00489, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2004.

FIDUCIAIRE SOFINTER, S.à r.l.

Signature

(002986.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2004.

ENGINEERING LB, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6947 Niederanven, 3, Zone Industrielle Bombicht.
R. C. Luxembourg B 78.394.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2004, réf. LSO-AM00492, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2004.

FIDUCIAIRE SOFINTER, S.à r.l.

Signature

(002989.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2004.

GARAGE TEGA FRANCO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2441 Luxembourg, 257A, rue de Rollingergrund.
R. C. Luxembourg B 89.904.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2004, réf. LSO-AM00493, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2004.

FIDUCIAIRE SOFINTER, S.à r.l.

Signature

(002992.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2004.

CAVALLINO S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 52.480.

En sa qualité d'agent domiciliaire de la société CAVALLINO S.A. ayant son siège social à L-1358 Luxembourg, 4, rue Pierre de Coubertin, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 52.480, SCHMITT & LOCHARD décide de dénoncer le siège social avec effet immédiat au 29 octobre 2003.

Luxembourg, le 29 octobre 2003.

K. Schmitt.

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2004, réf. LSO-AM01354. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(003126.2//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2004.

PALLAS PROPERTIES HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.
R. C. Luxembourg B 66.705.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2003, réf. LSO-AL05258, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2004.

PALLAS PROPERTIES HOLDING S.A.

Signature

(003138.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2004.

WEDBUSH INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 119, avenue Gaston Diderich.
R. C. Luxembourg B 36.814.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 2003, réf. LSO-AL04072, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2004.

Signature.

(003160.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2004.

AMBI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 119, avenue Gaston Diderich.
R. C. Luxembourg B 69.981.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 2003, réf. LSO-AL04070, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2004.

Signature.

(003161.2//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2004.

FAMORCA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 119, avenue Gaston Diderich.
R. C. Luxembourg B 61.729.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 2003, réf. LSO-AL04069, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2004.

Signature.

(003164.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2004.

NOBLE INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Capital social: 92.960,07 EUR.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 46.168.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires en date du 16 décembre 2003 que la démission de M. Dirk C. Oppelaar en tant qu'administrateur a été acceptée avec effet au 25 novembre 2003. Décharge lui est accordée pour l'exécution de son mandat.

M. Bart Zech, ayant comme adresse professionnelle 12 rue Léon Thyès à L-2636 Luxembourg, a été élu au poste de nouvel administrateur avec effet au 25 novembre 2003. Il terminera le mandat de son prédécesseur qui prendra fin lors de l'Assemblée Générale de l'année 2005.

Luxembourg, le 16 décembre 2003.

R. P. Pels.

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2004, réf. LSO-AM01471. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(003166.3/724/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2004.

BUNZL LUXEMBOURG INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Registered office: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I^{er}.
R. C. Luxembourg B 74.951.

DISSOLUTION

In the year two thousand and three, on the twenty-second day of December.

Before Us, Maître Léon Thomas known as Tom Metzler, notary residing in Luxembourg-Bonnevoie, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

The company BUNZL LUXEMBOURG HOLDINGS, S.à r.l., in liquidation, having its registered office in L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I^{er}, and registered with R.C.S. Luxembourg section B number 74.950, duly represented by M^e Lucile Makhoulouf, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy under private seal, given in Luxembourg on December 10, 2003.

This proxy, after having been signed ne varietur by the proxy holder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with registration authorities.

Such appearing party, represented as hereabove stated, is the sole member of the company BUNZL LUXEMBOURG INTERNATIONAL, S.à r.l. in liquidation («the Company»), société à responsabilité limitée, incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with R.C.S Luxembourg section B number 74.951, and having its registered office in L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I^{er}.

The company has been incorporated by deed of the undersigned notary public on March 13, 2000, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, n° 496 of July 12, 2000.

The company has been put into winding-up by a deed of the same notary, on June 6, 2003, published in the Mémorial C, n° 719 of July 8, 2003.

Such appearing party, represented as hereabove stated, in its capacity as sole member of the company BUNZL LUXEMBOURG INTERNATIONAL, S.à r.l. in liquidation, has requested the notary to state the following resolutions:

First resolution

The sole member, having reviewed the liquidation balance-sheet as at November 14, 2003 and the liquidator's report stating that all outstanding assets and liabilities will be transferred to the sole member, approves the accounts and the report as submitted.

A copy of the balance-sheet and a copy of the liquidator's report, after having been signed ne varietur by the proxy holder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with registration authorities.

Second resolution

The sole member grants full and complete discharge to the liquidator for his mandate.

Third resolution

The sole member declares that it takes over all outstanding assets and liabilities of the Company and hereby decides the closing of the winding-up of the Company and the dissolution of the Company with immediate effect.

Fourth resolution

The sole member resolves that all books and documents of the Company will be kept at the registered office of the Company for the legal period of 5 years.

There being no further item on the agenda, the meeting was then closed.

Expenses

The costs, expenses, fees and charges to be borne by the Company in connection with the present deed are estimated, without prejudice, at one thousand and five hundred Euro (EUR 1,500.-).

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French versions, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder, acting as here above stated, known to the notary by her surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille trois, le vingt-deux décembre.

Par-devant Nous, Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

La société BUNZL LUXEMBOURG HOLDINGS, S.à r.l. en liquidation, ayant son siège social à L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I^{er}, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 74.950, dûment représentée par Maître Lucile Makhoulouf, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Luxembourg le 10 décembre 2003.

Cette procuration, après avoir été signée ne varietur par la mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme ci-avant décrit, est l'associée unique de la société BUNZL LUXEMBOURG INTERNATIONAL, S.à r.l. en liquidation («la Société»), société à responsabilité limitée constituée sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 74.951, et ayant son siège social à L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I^{er}.

La société a été constituée suivant acte du notaire soussigné du 13 mars 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 496 du 12 juillet 2000.

La société a été mise en liquidation par acte du notaire soussigné du 6 juin 2003, publié au Mémorial C, numéro 719 du 8 juillet 2003.

Ladite comparante, représentée comme ci-avant décrit, en sa qualité d'associée unique de la société BUNZL LUXEMBOURG INTERNATIONAL, S.à r.l. en liquidation, a requis le notaire de documenter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique, ayant pris préalablement connaissance du bilan de liquidation au 14 novembre 2003 ainsi que du rapport du liquidateur établissant que les actifs et passifs restants seront repris par l'associée unique, approuve ce bilan et ce rapport.

Une copie du bilan et une copie du rapport du liquidateur, après avoir été signées ne varietur par la mandataire et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Deuxième résolution

L'associée unique donne pleine et entière décharge au liquidateur.

Troisième résolution

L'associée unique déclare qu'elle reprend tous les actifs et passifs restants de la Société et décide de clore la liquidation de la Société et de procéder à sa dissolution avec effet immédiat.

Quatrième résolution

L'associée unique décide que tous les livres et les documents de la Société seront conservés à son siège social pour une durée légale de 5 années.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Le montant des frais, rémunérations et charges incombant à la société en raison du présent acte est estimé, sans nul préjudice, à mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais déclare que sur demande de la prédite comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. Sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture faite à la mandataire, ès-qualité qu'elle agit, connue du notaire instrumentant par ses nom, prénom, état civil et résidence, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. Makhlouf, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2003, vol. 19CS, fol. 68, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 9 janvier 2004.

T. Metzler.

(003553.3/222/104) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2004.

KINDERNET LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R. C. Luxembourg B 27.593.

—
DISSOLUTION

Extrait

Il résulte d'un acte de dissolution, reçu par Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 27 novembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 2 décembre 2003, vol. 19CS, fol. 22, case 5, que la société anonyme KINDERNET LUXEMBOURG S.A., avec siège social à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt, a été dissoute, que sa liquidation est close, les livres et documents sociaux étant conservés pendant cinq ans à Luxembourg, à l'ancien siège de la société.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 décembre 2003.

E. Schlessler.

(003068.3/227/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2004.

LISA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2320 Luxembourg, 67, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 78.248.

DISSOLUTION

In the year two thousand and three, on the twenty-second day of December.
Before Maître Léon Thomas called Tom Metzler, public notary residing in Luxembourg-Bonnevoie, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

RUSICADA FONDATION, a Liechtenstein Foundation, with registered office in Heiligkreuz, 6, FL-9490 Vaduz, Liechtenstein,

here represented by M^e Tessa Stocklausen, lawyer, residing in Luxembourg,
by virtue of a proxy under private seal given in Vaduz on November 10, 2003, to M^e Albert Wildgen, lawyer, residing in Luxembourg, with full power of substitution,

and by virtue of the substitution made on the proxy by M^e Albert Wildgen to M^e Tessa Stocklausen, on December 10, 2003.

Which proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxy holder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed and submitted together with it to the registration duties.

Which appearing party, here represented as stated above, has requested the notary to state as follows:

- That the société anonyme LISA HOLDING S.A., established and with registered office in L-2320 Luxembourg, 67, boulevard de la Pétrusse, registered in the Registre de Commerce et des Sociétés of Luxembourg under Number B 78.248, has been constituted according to a deed received by the undersigned notary, on October 9, 2000, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 247 of April 5, 2001.

- That the capital is established at 35,000.- USD (thirty-five thousand U.S. Dollars) represented by 350 (three hundred fifty) shares with a par value of 100.- USD (one hundred U.S. Dollars) each;

- That the appearing party has successively acquired the totality of shares of the company LISA HOLDING S.A.

- That by the present the appearing party, by its proxy holder, declares the anticipatory and immediate dissolution of the company.

- That the appearing party, in its capacity as liquidator of the company LISA HOLDING S.A., states, by its proxy holder, that all liabilities of the company LISA HOLDING S.A. are settled and that the liabilities arising from the liquidation are retained.

- That the company's activities have ceased; that the sole shareholder is thus invested with the totality of assets and undertakes to settle all and any liabilities of the terminated company.

- That so the company's liquidation is to be considered as accomplished and closed.

- That the company's Directors and auditor are given full discharge for their respective duties.

- That there should be proceeded to the destruction of all issued shares.

- That all books and documents of the company LISA HOLDING S.A. shall be kept for the legal duration of five years at the company's former registered office.

The bearer of a copy of the present deed shall be granted all necessary powers regarding legal publications and registration.

Expenses

The amount of expenses, costs, remuneration and charges to be paid by the Company as a result of the present meeting, is estimated at EUR 1,200,- (one thousand two hundred Euro).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, duly represented, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed is drawn up in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read and interpreted in the language of the mandatory, known to the notary by her surname, Christian name, civil status and residence, she signed together with the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille trois, le vingt-deux décembre.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

RUSICADA FONDATION, une fondation de Liechtenstein, avec siège social à Heiligkreuz, 6, FL-9490 Vaduz, Liechtenstein,

ici représentée par Maître Tessa Stocklausen, avocat, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Vaduz, le 10 novembre 2003, en faveur de Maître Albert Wildgen, avocat, demeurant à Luxembourg, contenant faculté de substitution,

et en vertu de la substitution effectuée sur la procuration par Maître Albert Wildgen en faveur de Maître Tessa Stocklausen, le 10 décembre 2003.

Laquelle procuration après avoir été signée ne varietur par la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme il est dit, a exposé au notaire et l'a prié d'acter ce qui suit:

- Que la société anonyme LISA HOLDING S.A., établie et ayant son siège social à L-2320 Luxembourg, 67, boulevard de la Pétrusse, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 78.248 a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 9 octobre 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 247 du 5 avril 2001.

- Que le capital social est fixé à 35.000,- USD (trente-cinq mille U.S. Dollars) représenté par 350 (trois cent cinquante) actions d'une valeur nominale de 100,- USD (cent U.S. Dollars) chacune.

- Que la comparante s'est rendue successivement propriétaire de la totalité des actions de la société LISA HOLDING S.A.

- Que par la présente la comparante, par sa mandataire, prononce la dissolution anticipée de la société avec effet immédiat.

- Que la comparante en sa qualité de liquidateur de la société LISA HOLDING S.A. déclare, par sa mandataire, que tout le passif de la société LISA HOLDING S.A. est réglé et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment provisionné.

- Que l'activité de la société a cessé; que l'actionnaire unique est investi de tout l'actif et qu'il réglera tout passif éventuel de la société dissoute.

- Que, partant, la liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée.

- Que décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs et au commissaire de la société.

- Qu'il devra être procédé à la destruction des actions émises.

- Que les livres et documents de la société LISA HOLDING S.A. seront conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la société.

Pour les publications et dépôts à faire tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes.

Dépenses

Le montant des dépenses, coûts, rémunérations et charges à payer par la Société suite à la présente assemblée générale, est estimé à EUR 1.200,- (mille deux cents euros).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare que sur la demande de la comparante, dûment représentée, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la demande de cette même comparante, il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée dans une langue connue de la mandataire, connue du notaire instrumentant par ses nom, prénom, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Stocklausen, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2003, vol. 19CS, fol. 68, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 9 janvier 2004.

T. Metzler.

(003554.3/222/105) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2004.

SAX INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 77.731.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2008, réf. LSO-AM01402, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 janvier 2004.

Signature.

(003471.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2004.

SAX INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 77.731.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2004, réf. LSO-AM01400, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 janvier 2004.

Signature.

(003469.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2004.

AGATHIS S.A., Société Anonyme.

Registered office: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 50.640.

DISSOLUTION

In the year two thousand three, on the tenth of December.

Before the undersigned Maître Gérard Lecuit, notary public residing in Luxembourg.

There appeared:

TALUX S.A., having its registered office in L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, here represented by FIDES (LUXEMBOURG) S.A, having its registered office at L-1855 Luxembourg, 46A, Avenue J.F. Kennedy, by virtue of a proxy dated November 25th, 2003, which will remain annexed to the present deed, itself represented by Mr Patrick Van Denzen, employee, residing in Howald, and Mrs Lutgarde Denys, employee, residing in Diekirch acting in their capacity as proxyholders A and B.

Such appearer, acting in the said capacity, has requested the undersigned notary to state:

- that the corporation AGATHIS S.A., having its principal office in L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J. F. Kennedy, has been incorporated pursuant to by a notarial deed in Curaçao (Netherlands Antilles) on December 20th, 1990 and the Articles of Incorporation have been modified pursuant to a notarial deed on March 7th, 1995 (transfer to Luxembourg) published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations in 1995 (page 15050);

- that the capital of the corporation AGATHIS S.A., is fixed at forty-five thousand three hundred and seventy-eight euro two cents (45.378,02 EUR) represented by four thousand (4.000) non cumulative preference shares A and sixteen thousand (16.000) common shares B, without a par value, fully paid;

- that TALUX S.A., prenamed, has become owner of the shares and has decided to dissolve the company AGATHIS S.A., with immediate effect as the business activity of the corporation has ceased;

- that TALUX S.A., being sole owner of the shares and liquidator of AGATHIS S.A., declares:

* that all assets have been realised, that all assets have become the property of the sole shareholder;

* that all liabilities towards third parties known to the Company have been entirely paid or duly accounted for;

* regarding eventual liabilities presently unknown to the Company and not paid to date, that it will irrevocably assume the obligation to pay for such liabilities;

with the result that the liquidation of AGATHIS S.A., is to be considered closed;

- that full discharge is granted to the directors and the statutory auditor of the company for the exercise of their mandates;

- that the books and documents of the corporation shall be lodged during a period of five years at L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

- that FIDES (LUXEMBOURG) S.A. is authorised in the name on behalf of the shareholder TALUX S.A. to file any tax declaration, notice to the trade register and any other documents necessary or useful with respect to the liquidation.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be binding.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholders of the person appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille trois, le dix décembre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

TALUX S.A., ayant son siège social à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, ici représentée par FIDES (LUXEMBOURG) S.A, ayant son siège social à L-1855 Luxembourg, 46A, Avenue J.F. Kennedy, en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 25 novembre 2003, laquelle restera annexée aux présentes, elle-même représentée par Monsieur Patrick Van Denzen, employé privé, demeurant à Howald et Madame Lutgarde Denys, employée privée, demeurant à Diekirch, agissant en leur qualité de fondés de pouvoir A et B.

Laquelle comparante, ès-qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant d'acter:

- que la société AGATHIS S.A., ayant son siège social à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, a été constituée à Curaçao (Netherlands Antilles) suivant acte notarié en date du 20 décembre 1990 et dont les statuts ont été modifiés (transfert du siège à Luxembourg) suivant acte notarié en date du 7 mars 1995, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations de l'année 1995, page 15050;

- que le capital social de la société AGATHIS S.A. s'élève actuellement à quarante-cinq mille trois cent soixante-dix huit euros deux cents (45.378,02 EUR) représenté par quatre mille (4.000) actions privilégiées non cumulatives de classe A et seize mille (16.000) actions ordinaires de classe B, sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées;

- que TALUX S.A., étant devenue seule propriétaire des actions dont s'agit, a décidé de dissoudre et de liquider la société anonyme AGATHIS S.A., celle-ci ayant cessé toute activité;

- que TALUX S.A., agissant tant en sa qualité de liquidateur de la société AGATHIS S.A., qu'en tant qu'actionnaire unique, déclare:

* que tous les actifs ont été réalisés, que tous les actifs sont devenus la propriété de l'actionnaire unique;

* que tous les passifs connus de la société vis-à-vis des tiers ont été réglés entièrement ou dûment provisionnés;

* par rapport à d'éventuels passifs, actuellement inconnus de la société et non payés à l'heure actuelle, assumer irrévocablement l'obligation de les payer,

de sorte que la liquidation de la société AGATHIS S.A. est à considérer comme clôturée.

- que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes, pour l'exercice de leurs mandats respectifs;

- que les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq années à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy;

- que FIDES (LUXEMBOURG) S.A. est autorisé au nom de l'actionnaire TALUX S.A. à classer toute déclaration d'impôts, notification au registre de commerce, et tout autre document utile ou nécessaire à ladite dissolution.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux mandataires du comparant, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. Van Denzen, L. Denys, G. Lecuit

Enregistré à Luxembourg, le 17 décembre 2003, vol. 19CS, fol. 48, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 janvier 2004.

G. Lecuit.

(003551.3/220/86) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2004.

BBB S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 52.777.

DISSOLUTION

L'an deux mille trois, le dix-huit décembre.

Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange.

A comparu:

La société anonyme BERSFIELD HOLDING S.A., avec siège à Calle 53, Urbanizacion Obario Tosse Swiss Bank, Piso 16, Panama, Rep. of Panama, ici représentée par Monsieur Maurice Houssa, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Luxembourg,

en vertu d'une procuration annexée au présent acte.

Lequel comparant a prié le notaire d'acter:

- qu'il existe avec siège social à Luxembourg, une société anonyme sous la dénomination de BBB S.A., (RC No B 52.777), constituée suivant acte notarié du 7 novembre 1995, publié au Mémorial C No 18 du 11 janvier 1996;

- que le capital social de ladite société s'élève actuellement à EUR 30.986,69, représenté par mille cinq cents actions (1.500) sans désignation de valeur nominale;

- que le mandant soussigné est devenu propriétaire de toutes les actions de la société; qu'en tant qu'actionnaire unique, le mandant soussigné déclare expressément vouloir procéder à la dissolution de société;

- que le mandant soussigné déclare en outre que le passif a été apuré et que la liquidation de la société est achevée sans préjudice du fait qu'il répond personnellement de tous les engagements sociaux;

- que le mandant soussigné donne décharge pleine et entière à tous les administrateurs et au commissaire aux comptes de la société;

- que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans à L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.

Sur ce, la comparante a présenté au notaire instrumentant les titres au porteur de la société qui ont été immédiatement oblitérés par le notaire.

Frais

Les frais du présent acte sont estimés à la somme de sept cent quatre-vingt-dix euros.

Dont acte, fait et passé à Pétange, en l'étude du notaire instrumentaire.

Et après lecture faite au comparant, celui-ci a signé la présente minute avec le notaire instrumentant.

Signé: M. Houssa, G. d'Huart.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 19 décembre 2003, vol. 894, fol. 28, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 29 décembre 2003.

G. d'Huart.

(003567.3/207/38) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2004.

CROFT ASSOCIATES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 69.626.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille trois, le dix décembre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Marc Jallet, indépendant, demeurant à B-1410 Waterloo, Dreve de Linfante 65, né à Gosselies (Belgique), le 30 août 1952,

ici représenté par Monsieur Frédéric Deflorenne, comptable, demeurant à L-3394 Roeser, 47, Grand-rue en vertu d'une procuration datée du 12 septembre 2003.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant, représenté comme dit-est, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Qu'il est le seul et unique associé de la société CROFT ASSOCIATES, S.à r.l., société à responsabilité limitée, constituée suivant acte notarié en date du 27 avril 1999, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 530 du 10 juillet 1999;

- que le capital social de la société CROFT ASSOCIATES, S.à r.l. s'élève actuellement à douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze euros soixante-huit cents (12.394,68 EUR) représenté par cinq cents (500) parts sociales, entièrement libérées;

- que Monsieur Marc Jallet, prénommé, étant devenu seul propriétaire des parts sociales dont il s'agit, a décidé de dissoudre et de liquider la société CROFT ASSOCIATES, S.à r.l., celle-ci ayant cessé toute activité;

- que Monsieur Marc Jallet, agissant tant en sa qualité de liquidateur de la société CROFT ASSOCIATES, S.à r.l., qu'en tant qu'associé unique, déclare:

* que tous les actifs ont été réalisés, que tous les actifs sont devenus la propriété de l'associé unique;

* que tous les passifs connus de la société vis-à-vis des tiers ont été réglés entièrement ou dûment provisionnés;

* par rapport à d'éventuels passifs, actuellement inconnus de la société et non payés à l'heure actuelle, assumer irrévocablement l'obligation de les payer,

de sorte que la liquidation de la société CROFT ASSOCIATES, S.à r.l. est à considérer comme clôturée.

- que décharge pleine et entière est accordée aux gérants de la société, pour l'exercice de leurs mandats respectifs;

- que les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq années à L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élèvent approximativement à environ sept cent cinquante euros (750,- EUR).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. Jallet, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 17 décembre 2003, vol. 19CS, fol. 49, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 janvier 2004.

G. Lecuit.

(003570.3/220/46) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2004.

GORFOU INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 88.669.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal des résolutions de l'actionnaire unique du 16 décembre 2003 que:

- M. Dirk C. Oppelaar démissionne de son poste de gérant avec effet au 25 novembre 2003 et décharge lui est accordée;

- M. Roeland P. Pels, avec adresse professionnelle au 12 rue Léon Thyès à L-2636 Luxembourg est élu au poste de gérant avec effet au 25 novembre 2003.

Luxembourg, le 18 décembre 2003.

B. Zech.

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2004, réf. LSO-AM01469. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(003162.3/724/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2004.

INFOTECHNIQUE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2529 Howald, 15, rue des Scillas.
R. C. Luxembourg B 49.686.

L'an deux mille trois, le dix-huit décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire, résidant à Mersch.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme INFOTECHNIQUE S.A., ayant son siège social à L-2529 Howald, 15, rue des Scillas, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 49.686, constituée suivant acte reçu par Maître Edmond Schroeder, alors notaire de résidence à Mersch, en date du 29 décembre 1994, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 144 du 31 mars 1995, dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 28 septembre 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 236 du 30 mars 2001.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Maître Sabine Delhaye, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Regis Piva, employé privé, demeurant à F-Audun-le-Tiche.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Karl Louarn, employé privé, demeurant à Fentange.

Le président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau de l'assemblée, les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants, resteront également annexées au présent acte.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les 29.999 actions nominatives de type A et l'action nominative de type B, représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

- révocation du conseil d'administration
- nomination du conseil d'administration
- Modification des statuts suite à l'assemblée extraordinaire du 14 mai 2002.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de révoquer le conseil d'administration en fonction et d'accorder pleine et entière décharge aux administrateurs pour l'exercice de leurs fonctions jusqu'à ce jour.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer un nouveau conseil d'administration et de fixer le nombre de ses membres à quatre:

- Monsieur Eric Vander Elst, administrateur de sociétés, né à B-Korbeek, le 5 février 1943, demeurant à Ohain (Belgique),
- Monsieur Daniel Velluet, administrateur de sociétés, né à F-Nancy, le 18 octobre 1948, demeurant à Dondelange,
- Monsieur Frans Freson, administrateur de sociétés, né à B-Uccle, le 18 mars 1941, demeurant à Vlezenbeek (Belgique),
- Monsieur Bruno Rignanese, administrateur de sociétés, né à B-Charleroi, le 5 mai 1958, demeurant à Braine-L'alleud (Belgique).

Le mandat des administrateurs ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire de l'année 2009.

L'assemblée autorise le conseil d'administration à nommer Monsieur Daniel Velluet, prénommé, comme administrateur-délégué de la société, avec pouvoir de signature individuelle.

Troisième résolution

L'assemblée décide d'approuver la modification des statuts suite à l'assemblée générale extraordinaire du 14 mai 2002 de sorte qu'ils ont désormais la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}.** Il existe par la présente entre les souscripteurs et tous ceux qui pourront devenir propriétaires d'actions par après, une société sous la forme d'une société anonyme portant la dénomination de INFOTECHNIQUE S.A.

La société est constituée pour une durée illimitée.

Le siège social de la société est établi à Howald. Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou des bureaux tant au Grand Duché de Luxembourg qu'à l'Etranger.

Art. 2. La société a pour objet la vente, la distribution, la mise au point et la commercialisation de tout produit informatique et système bureautique, y compris - mais non limitativement - les études d'organisation et de conseil, la réalisation et l'installation de systèmes clé en main, des logiciels, la fourniture de services d'entretien et de dépannage, la

fourniture de travaux à façon et, notamment, le microfilmage, la digitalisation d'images, l'archivage sur disque optique, la télécopie, le courrier électronique et l'impression.

Ceci vise également d'une manière globale tous les métiers de l'informatique et, notamment, le développement et la vente de logiciels d'exploitation des images et la numérisation en grande masse de tous types de documents.

La présente liste est exemplative et non limitative.

La société peut, dans les limites de son objet social, effectuer au Grand-Duché du Luxembourg ou à l'étranger, toutes opérations mobilières, immobilières, financières, industrielles, commerciales ou civiles. Elle peut s'intéresser, par voie d'apport, de cession, de fusion, de souscription, de participation, d'intervention financière ou autrement, dans toute société, entreprise ou opération ayant un objet similaire ou connexe, ou de nature à favoriser la réalisation de son objet.

La société est autorisée à contracter des emprunts de toutes sortes et peut également procéder à l'émission d'obligations ou de reconnaissances de dettes. D'une manière générale, la société est autorisée à prendre toute mesure de contrôle et de surveillance.

Art. 3. Le capital social souscrit est fixé à 743.680,57 Euro.

Il est représenté par 29.999 actions de type A sans valeur nominale et par 1 action de type B sans valeur nominale.

Toutes les actions du type A et B sont intégralement libérées. Elles confèrent les mêmes droits à leur titulaire.

La société est autorisée, dans les termes et conditions de la loi, à racheter ses propres actions.

Art. 4. Les actions sont et demeureront nominatives.

La cession des certificats nominatifs s'effectue par le bordereau de cession signé par le cédant et le cessionnaire et est enregistrée sur le registre des actionnaires. La société peut demander que les signatures apposées sur le bordereau soient certifiées.

1. Les cessions d'actions à des tiers sont soumises à un droit de préemption des actionnaires.

2. Tout actionnaire de la société qui désire céder tout ou partie de ses actions doit informer préalablement le(s) co-actionnaire(s) de ses intentions. En particulier, il doit leur notifier les nom, prénom et domicile du cessionnaire envisagé, le nombre d'actions dont la cession est projetée et le prix convenu avec celui-ci.

3. Les autres actionnaires peuvent pendant un délai de 30 jours à compter de la notification de ces informations informer le cédant du nombre d'actions qu'ils sont disposés à acquérir.

4. Le prix de cession des actions entre les actionnaires est fixé, sauf accord dérogatoire entre les actionnaires, établi par tout acte à leur convenance, en fonction des fonds propres de la société, tels qu'ils existent au jour de la demande de cession.

En cas de désaccord quant à ce prix de cession fixé en fonction des fonds propres les parties feront appel à un arbitre, à choisir de commun accord ou à défaut d'accord à désigner par ordonnance du juge des référés à Luxembourg à la requête de la partie la plus diligente.

Ce droit de préemption s'exerce en ce compris en cas de dissolution, de liquidation et de toute situation analogue, affectant un des associés.

5. Si le cédant n'a pas reçu d'informations de la part d'un autre actionnaire endéans un délai de 30 jours à compter de sa demande de cession, il est libre de transférer les actions offertes au cessionnaire proposé aux termes et conditions notifiés aux actionnaires.

Art. 5. Toute assemblée générale des actionnaires de la société représente l'entière des actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour exécuter ou ratifier tous actes relatifs aux opérations de la société.

Art. 6. L'assemblée générale ordinaire de la société sera tenue au Luxembourg comme il a pu être indiqué dans la convocation, le dernier mercredi du mois de mai à 9 heures.

Si ce jour est férié, l'assemblée générale aura lieu le prochain jour ouvrable.

Pour être valables, les résolutions des assemblées générales tant ordinaires qu'extraordinaires devront être adoptées à la majorité d'au moins 94 %, des actions émises.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés, l'assemblée générale peut être tenue sans convocation ou publication préalable si l'assemblée constate qu'elle a bien été informée de l'ordre du jour de l'assemblée.

Art. 7. La société est administrée par un conseil d'administration composé de quatre membres qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la société. Leur mandat est gratuit.

Les administrateurs sont élus par les actionnaires à l'assemblée générale annuelle pour une période qui ne peut pas dépasser six années et ils continueront d'être en exercice jusqu'à ce que des successeurs aient été élus.

Art. 8. Le conseil d'administration choisira parmi ses membres de la catégorie A un président et est autorisé à choisir parmi ses membres un vice-président. Le conseil d'administration peut également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera responsable de tenir procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président ou de deux administrateurs au lieu indiqué dans la convocation.

Tout administrateur peut désigner un autre administrateur comme mandataire qui agira à sa place à toute réunion du conseil d'administration. Cette procuration peut être écrite par télégramme, télex ou télécopie.

Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous actes qui ne sont pas expressément réservés à l'Assemblée Générale par la loi ou par les statuts.

Des décisions prises par écrit approuvées et signées par tous les membres du conseil d'administration auront le même effet que des décisions votées lors d'une réunion du conseil d'administration.

Art. 9. Le conseil d'administration est autorisé à déléguer ses pouvoirs pour la gestion journalière de la société et la représentation de la société pour ses affaires, avec le consentement préalable de l'assemblée générale des actionnaires à un membre de la catégorie A du conseil d'administration (ci-après l'Administrateur-Délégué).

L'Administrateur-Délégué a les pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société sous réserve des pouvoirs que la loi attribue expressément aux assemblées générales et de ceux qu'elle réserve au conseil d'administration.

Ces pouvoirs s'exerceront dans le cadre strict du budget et de la stratégie précédemment définis.

Art. 10. La société sera engagée pour tout acte d'administration et de gestion, par la signature individuelle de l'Administrateur-Délégué ou de tout administrateur de la Catégorie A qui exercera ses pouvoirs dans le cadre défini à l'article 9.

Art. 11. Les opérations de la société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui peuvent être actionnaires ou non. L'assemblée générale des actionnaires procédera à la nomination des commissaires, déterminera leur nombre, leur rémunération et la période pour laquelle ils sont nommés, période qui ne peut pas excéder six années.

Art. 12. L'année sociale de la société commence le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre.

Art. 13. Sur recommandation du conseil d'administration, l'assemblée générale des actionnaires déterminera l'affectation du profit annuel net.

Dans l'hypothèse où des actions sont partiellement libérées, les dividendes seront payés au prorata du montant libéré de ces actions.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués en observant les termes et conditions de la loi.

Art. 14. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou des personnes morales) nommés par assemblée générale des actionnaires décidant de la dissolution et fixant les pouvoirs et la rémunération des liquidateurs.

Art. 15. Tout ce qui n'est pas expressément réglementé par les présents statuts sera déterminé en concordance avec la loi du dix août mille neuf cent quinze concernant les sociétés commerciales telle qu'elle a été modifiée.»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ mille euros (1.000,- EUR)

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Strassen, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: S. Delhay, R. Piva, K. Louarn, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 22 décembre 2003, vol. 426, fol. 29, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 9 janvier 2004.

H. Hellinckx.

(003571.3/242/164) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2004.

BUNZL LUXEMBOURG HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Registered office: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I^{er}.

R. C. Luxembourg B 74.950.

DISSOLUTION

In the year two thousand and three, on the twenty-second day of December.

Before Us Maître Léon Thomas known as Tom Metzler, notary residing in Luxembourg-Bonnevoie, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

The company BUNZL OVERSEAS HOLDINGS (No2) LIMITED, a company incorporated under the laws of the United-Kingdom, having its registered office at 110, Park Street, London W1K 6NX, Great Britain, duly represented by Me Lucile Makhoulouf, lawyer, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal, given in Luxembourg on December 5, 2003.

This proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxy holder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with registration authorities.

Such appearing party, represented as hereabove stated, is the sole member of the company BUNZL LUXEMBOURG HOLDINGS, S.à r.l., in liquidation («the Company»), société à responsabilité limitée, incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with R.C.S. Luxembourg section B number 74.950, and having its registered office in L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I^{er}.

The company has been incorporated by a deed of the undersigned notary public on March 13, 2000, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, n° 496 of July 12, 2000.

The company has been put into winding-up by a deed of the undersigned notary, on June 6, 2003, published in the Mémorial C, n° 719 of July 8, 2003.

Such appearing party, represented as hereabove stated, in its capacity as sole member of the company BUNZL LUXEMBOURG HOLDINGS, S.à r.l., in liquidation, has requested the notary to state the following resolutions:

First resolution

The sole member, having reviewed the liquidation balance-sheet of the Company as at November 14, 2003, the liquidation balance-sheet at the same date of the company BUNZL LUXEMBOURG INTERNATIONAL, S.à r.l., registered with R.C.S. Luxembourg section B number 74.951, with registered office in L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I^{er}, whose all outstanding assets and liabilities have been transferred to the Company on December 22, 2003, and the liquidator's report stating that all outstanding assets and liabilities of the Company will be transferred to the sole member, approves the accounts and the report as submitted.

A copy of the balance-sheet of the Company and a copy of the balance-sheet of the company BUNZL LUXEMBOURG INTERNATIONAL, S.à r.l., as well as a copy of the liquidator's report, after having been signed *in varietur* by the proxy holder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with registration authorities.

Second resolution

The sole member grants full and complete discharge to the liquidator for his mandate.

Third resolution

The sole member declares that it takes over all outstanding assets and liabilities of the Company, being understood that are included all outstanding assets and liabilities of the company BUNZL LUXEMBOURG INTERNATIONAL, S.à r.l. taken over by the Company on December 22, 2003, and hereby decides the closing of the winding-up of the Company and the dissolution of the Company with immediate effect.

Fourth resolution

The sole member resolves that all books and documents of the Company will be kept at the registered office of the Company for the legal period of 5 years.

There being no further item on the agenda, the meeting was then closed.

Expenses

The costs, expenses, fees and charges to be borne by the Company in connection with the present deed are estimated, without prejudice, at one thousand and five hundred Euro (EUR 1,500.-).

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French versions, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, acting as here above stated, known to the notary by her surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille trois, le vingt-deux décembre.

Par-devant Nous Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, Grand-Duché de Luxembourg.

La société BUNZL OVERSEAS HOLDINGS (No2) LIMITED, une société constituée selon le droit du Royaume-Uni, ayant son siège social à 110, Park Street, London W1K 6NX, Grande-Bretagne,

dûment représentée par Maître Lucile Makhoulouf, avocat, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Luxembourg le 5 décembre 2003.

Cette procuration, après avoir été signée *in varietur* par la mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme ci-avant décrit, est l'associée unique de la société BUNZL LUXEMBOURG HOLDINGS, S.à r.l., en liquidation («la Société»), société à responsabilité limitée constituée sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 74.950, et ayant son siège social à L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I^{er}.

La société a été constituée suivant acte du notaire soussigné du 13 mars 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 496 du 12 juillet 2000.

La société a été mise en liquidation par acte notarié du notaire soussigné, du 6 juin 2003, publié au Mémorial C, numéro 719 du 8 juillet 2003.

Ladite comparante, représentée comme ci-avant décrit, en sa qualité d'associée unique de la société BUNZL LUXEMBOURG HOLDINGS, S.à r.l., en liquidation, a requis le notaire de documenter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique, ayant pris préalablement connaissance du bilan de liquidation de la Société au 14 novembre 2003, du bilan de liquidation à la même date de la société BUNZL LUXEMBOURG INTERNATIONAL, S.à r.l., inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 74.951, avec siège social à L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I^{er}, dont tous les actifs et passifs restant ont été repris par la Société en date du 22 décembre

2003, ainsi que du rapport du liquidateur établissant que tous les actifs et passifs de la Société restants seront repris par l'associée unique, approuve ce bilan et ce rapport.

Une copie du bilan de la Société et du bilan de la société BUNZL LUXEMBOURG INTERNATIONAL, S.à r.l., ainsi qu'une copie du rapport du liquidateur, après avoir été signées ne varietur par la mandataire et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Deuxième résolution

L'associée unique donne pleine et entière décharge au liquidateur.

Troisième résolution

L'associée unique déclare qu'elle reprend tous les actifs et passifs restants de la société, avec la précision que cela inclut tous les actifs et passifs restants de la société BUNZL LUXEMBOURG INTERNATIONAL, S.à r.l., qui ont été repris par la Société le 22 décembre 2003, et décide de clore la liquidation de la Société et de procéder à sa dissolution avec effet immédiat.

Quatrième résolution

L'associée unique décide que tous les livres et les documents de la Société seront conservés à son siège social pour une durée légale de 5 années.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Le montant des frais, rémunérations et charges incombant à la société en raison du présent acte est estimé sans nul préjudice à mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais déclare que sur demande de la prédite comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. Sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture faite à la mandataire, ès-qualité qu'elle agit, connue du notaire instrumentant par ses nom, prénom, état civil et résidence, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. Makhoulouf, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2003, vol. 19CS, fol. 69, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 9 janvier 2004.

T. Metzler.

(003552.3/222/115) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2004.

VAVISTO HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 67.615.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2004, réf. LSO-AM01582, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2004.

VAVISTO HOLDING S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(003636.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2004.

VAVISTO HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 67.615.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2004, réf. LSO-AM01580, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2004.

VAVISTO HOLDING S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(003633.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2004.

ACUNTA INVESTMENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1325 Luxembourg, 1, rue de la Chapelle.
R. C. Luxembourg B 83.595.

DISSOLUTION

In the year two thousand and three, on the fourth of December.

Before Us Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Mersch, (Luxembourg),

There appeared:

Maître Jean Wagener, lawyer, L-1528 Luxembourg, 10A, boulevard de la Foire, acting in the name and on behalf of Mr Ambrous Young, company manager, residing at Hong Kong, Gloucester Road, Harcourt House, 7th Floor,

by virtue of a proxy given on November 15, 2003.

The proxy given, signed ne varietur by the appearing party and by the undersigned notary, will remain annexed to this document to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, acting in the said capacity, has requested the undersigned notary to state that:

- ACUNTA INVESTMENT, S.à r.l., having its registered office in L-1325 Luxembourg, 1, rue de la Chapelle, was incorporated by a notarial deed of the 22nd of August 2001, published in the Mémorial C number 173 of January 31, 2002.

- The capital amount is set at twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) divided into five hundred (500) shares of a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.

- Mr Ambrous Young, prenamed, is the sole partner and holder of all the shares of ACUNTA INVESTMENT, S.à r.l., following a transfer agreement between YOUNG BROTHERS HOLDINGS LIMITED and Mr Ambrous Young, dated November 15, 2003, a copy of which will remain attached to the present deed.

The sole shareholder declares to proceed to the dissolution of the company ACUNTA INVESTMENT, S.à r.l., prenamed. He assumes the function of liquidator of the Company.

- He has knowledge of the articles of incorporation of the company and he is perfectly aware of the financial situation of the company.

- He gives full discharge, in connection with their functions, to the manager.

- The sole shareholder is vested with the whole assets and liabilities, known and unknown of the company; clearance of the liabilities has to be terminated before any attribution of assets to his person as sole shareholder.

On the basis of these facts, the notary states the dissolution of the company.

The books, accounts and documents of ACUNTA INVESTMENT, S.à r.l., will be safekept for a period of five years in L-1325 Luxembourg, 1, rue de la Chapelle.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing persons, this deed is worded in English, followed by a French translation and that in case of any divergences between the English and the French text, the English version shall be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the notary by his name, surname, civil status and residence, the said appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille trois, le quatre décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Luxembourg),

A comparu:

Maître Jean Wagener, avocat, L-1528 Luxembourg, 10A, boulevard de la Foire, agissant en sa qualité de mandataire spécial de Monsieur Ambrous Young, company manager, demeurant à Hong Kong Gloucester Road, Harcourt House, 7th Floor,

en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée le 15 novembre 2003.

Laquelle procuration restera, après avoir été paraphée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentaire, annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, ès qualité qu'il agit, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

- La société à responsabilité limitée ACUNTA INVESTMENT, S.à r.l., avec siège social à L-1325 Luxembourg, 1, rue de la Chapelle, fut constituée suivant acte notarié, le 22 août 2001, publié au Mémorial C numéro 173 du 31 janvier 2002.

La société a actuellement un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq EUROS (EUR 25,-) chacune.

- Monsieur Ambrous Young prédésigné est l'associé unique et propriétaire de toutes les parts sociales de la société ACUNTA INVESTMENT, S.à r.l., prédésignée, suite à une cession de parts intervenue entre YOUNG BROTHERS HOLDINGS LIMITED et Monsieur Ambrous Young datée du 15 novembre 2003, dont une copie restera annexée aux présentes.

- L'associé unique déclare procéder à la dissolution de la société ACUNTA INVESTMENT, S.à r.l., prédésignée. Il assume la fonction de liquidateur.

- Il a pleine connaissance des statuts de la société et connaît parfaitement la situation financière de la société.

- Il donne décharge pleine et entière au gérant de son mandat jusqu'à ce jour.

- Il reprend à sa charge l'apurement du passif connu ou inconnu de la société qui devra être terminé avant toute affectation quelconque de l'actif à sa personne en tant qu'associé unique.

Sur base de ces faits, le notaire a constaté la dissolution de la société.

Les livres et documents comptables de la société ACUNTA INVESTMENT, S.à r.l., prédésignée demeureront conservés pendant cinq ans à L-1325 Luxembourg, 1, rue de la Chapelle.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du comparant, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, le comparant a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J. Wagener et H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 12 décembre 2003, vol. 426, fol. 16, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 7 janvier 2004.

H. Hellinckx.

(003485.3/242/80) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2004.

BRUMAR S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 52.396.

L'an deux mille trois, le dix-sept décembre.

Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire de la société anonyme BRUMAR S.A., avec siège à Luxembourg, (RC No B 52.396), constituée suivant acte notarié du 22 septembre 1995, publié au Mémorial C No 617 du 5 décembre 1995.

La séance est ouverte sous la présidence de: Monsieur Sacha Arosio, employé privé, demeurant à Schuttrange.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire: Madame Josée Quintus-Claude, employée privée, demeurant à L-4777 Pétange.

L'assemblée élit comme scrutatrice: Madame Nicole Maeck, gérante de sociétés, demeurant à Strassen.

Monsieur le Président expose ensuite:

Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social de la société d'un million deux cent cinquante mille francs sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour conçu comme ci-dessous.

Ladite liste de présence portant les signatures des actionnaires ou de leurs mandataires, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour:

Conversion du capital de LUF en EUR et modification afférente de l'article 5 alinéa 1^{er} des statuts.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et après en avoir délibéré, a pris la résolution suivante à l'unanimité des voix:

Résolution

L'assemblée générale décide la conversion du capital de LUF en EUR.

Le capital social est fixé à: EUR 30.986,69.

Ensuite l'assemblée générale décide d'augmenter le capital de EUR 13,31 pour le porter de son montant actuel de EUR 30.986,69 à EUR 31.000,- par incorporation de réserves libres.

Suite à ce changement l'article 5 alinéa premier aura désormais la teneur suivante:

Art. 5. Alinéa 1^{er}. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-), représenté par cent actions (100), de trois cent dix euros (EUR 310,-) chacune.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société pour le présent acte sont estimés à sept cent quatre-vingt-dix euros.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus de Nous, notaire, par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec le notaire la présente minute.

Signé: S. Arosio, J. Quintus-Claude, N. Maeck, G. d'Huart.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 19 décembre 2003, vol. 894, fol. 27, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 29 décembre 2003.

G. d'Huart.

(003577.3/207/46) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2004.

DE KICHEBUTTEK, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Capellen.
R. C. Luxembourg B 73.839.

DISSOLUTION

L'an deux mille trois, le quinze décembre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Madame Nathalie Schoppach, licenciée en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg, 16, allée Marconi, agissant en sa qualité de mandataire spécial de Monsieur Henri Hilgert, demeurant à Meispelt, administrateur-délégué de la société HILFINANCE S.A., ayant son siège social à L-8291 Meispelt, 38, rue de Kopstal, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 1^{er} décembre 2003.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant d'acter:

- que la société à responsabilité limitée DE KICHEBUTTEK, S.à r.l., ayant son siège social à L-8308 Capellen, 69, Parc d'activités, a été constituée suivant acte notarié, en date du 20 janvier 2000, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 271 du 10 avril 2000 et dont les statuts furent modifiés en dernier lieu suivant acte notarié en date du 29 mai 2001, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 1165 du 14 décembre 2001;

- que le capital social de la société à responsabilité limitée DE KICHEBUTTEK, S.à r.l. s'élève actuellement à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune, entièrement libérées;

- que la société anonyme HILFINANCE S.A., prénommée, étant devenue seule propriétaire des parts sociales dont s'agit, a décidé de dissoudre et de liquider la société à responsabilité limitée DE KICHEBUTTEK, S.à r.l., celle-ci ayant cessé toute activité;

- que la société anonyme HILFINANCE S.A., agissant tant en sa qualité de liquidateur de la société DE KICHEBUTTEK, S.à r.l., qu'en tant qu'associé unique, déclare:

* que tous les actifs ont été réalisés, que tous les actifs sont devenus la propriété de l'associé unique;

* que tous les passifs connus de la société vis-à-vis des tiers ont été réglés entièrement ou dûment provisionnés;

* par rapport à d'éventuels passifs, actuellement inconnus de la société et non payés à l'heure actuelle, assumer irrévocablement l'obligation de les payer,

de sorte que la liquidation de la société est à considérer comme clôturée.

- que décharge pleine et entière est accordée aux gérants, pour l'exercice de leurs mandats;

- que les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq années à l'ancien siège de la société dissoute à L-8308 Capellen, 69, Parc d'activités.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: N. Schoppach, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 17 décembre 2003, vol. 19CS, fol. 50, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 janvier 2004.

G. Lecuit.

(003568.3/220/45) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2004.

FORMULA CAPITAL MANAGEMENT A.G., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

H. R. Luxembourg B 67.772.

Im Jahre zweitausendunddrei, am fünfundzwanzigsten November.

Vor dem unterzeichneten Notar Henri Hellinckx, mit Amtssitze zu Mersch.

Sind die Aktionäre der FORMULA CAPITAL MANAGEMENT A.G., Aktiengesellschaft mit Sitz zu Luxembourg, zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammengetreten. Die Gesellschaft wurde gegründet gemäss notarieller Urkunde vom 8. Dezember 1998, veröffentlicht im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C vom 3. Februar 1999, Nummer 65.

Die Versammlung wird unter dem Vorsitz von Frau Bärbel Frey, Bankangestellte, Luxembourg, 69, route d'Esch, eröffnet.

Zum Schriftführer wird bestimmt Frau Nadine Schaack, Bankangestellte, Luxembourg, 69, route d'Esch.

Die Versammlung wählt zum Stimmzähler Frau Nathalie Clément, Bankangestellte, Luxembourg, 69, route d'Esch.

Sodann gab der Vorsitzende folgende Erklärungen ab:

I.- Aus einer durch die Gesellschafter beziehungsweise deren Bevollmächtigten gezeichneten Anwesenheitsliste ergibt sich die Anwesenheit beziehungsweise Vertretung sämtlicher Aktionäre, so dass von den gesetzlichen vorgesehenen Einberufungsformalitäten abgesehen werden konnte.

II.- Die Versammlung ist demnach ordentlich zusammengesetzt und kann rechtsgültig über die Tagesordnung abstimmen, die den Gesellschaftern vor der Versammlung mitgeteilt worden war.

III.- Diese Tagesordnung hat folgenden Wortlaut:

Tagesordnung

1. Änderung Artikel 2 Satz 3:

Hierzu wird vorgeschlagen, Artikel 2 Satz 3 der Satzung vom 8. Dezember 1998 folgendermassen abzuändern:

«Die Auflösung der Gesellschaft kann nur unter Berücksichtigung des Artikels 21 des Gesetzes vom 20. Dezember 2002 über die Organismen für gemeinsame Anlagen erfolgen.»

2. Änderung Artikel 4 Absatz 4:

Hierzu wird vorgeschlagen, Artikel 4 Absatz 4 der Satzung vom 8. Dezember 1998 folgendermassen abzuändern:

«Die Gesellschaft kann alle anderen Geschäfte tätigen und Massnahmen treffen, die ihrem Gesellschaftszweck dienen, unter Berücksichtigung der im Gesetz vom 20. Dezember 2002 (Kapitel 14) über die Organismen für gemeinsame Anlagen und im Gesetz vom 10. August 1915 betreffend die Handelsgesellschaften einschliesslich Änderungsgesetzen festgesetzten Begrenzungen.»

3. Änderung Artikel 7, Satz 2:

Hierzu wird vorgeschlagen, Artikel 7, Satz 2 der Satzung vom 8. Dezember 1998 folgendermassen abzuändern:

«Es kann jedoch nicht weniger als das im Artikel 91 des Gesetzes vom 20. Dezember 2002 über die Organismen für gemeinsame Anlagen festgesetzte Minimumkapital betragen.»

4. Ersatzlose Streichung in Artikel 8 der Wörter «C. Der Aufsichtskommissar».

5. Ersetzung des Begriffs «Aufsichtskommissar» durch «Wirtschaftsprüfer» gemäss Artikel 80 I des Investmentfondsgesetzes vom 20. Dezember 2002 in folgenden Artikeln:

*** Art. 11 b).**

«Mitglieder des Verwaltungsrates und den Wirtschaftsprüfer zu bestellen und abuberufen und ihre Vergütungen festzusetzen.»

*** Art. 11 d).**

«die Berichte des Verwaltungsrates und des Wirtschaftsprüfers entgegenzunehmen.»

*** Art. 11 f).**

«den Mitgliedern des Verwaltungsrates Entlastung zu erteilen;»

*** Art. 17.**

«Die Bücher der Gesellschaft werden von einem unabhängigen Wirtschaftsprüfer kontrolliert, welcher von der Generalversammlung ernannt wird.

Der Wirtschaftsprüfer ist für eine Dauer bis zu sechs Jahren ernannt; er kann jederzeit von der Generalversammlung abberufen werden. Eine Wiederwahl des Wirtschaftsprüfers ist möglich.»

6. Änderung Artikel 19:

Hierzu wird vorgeschlagen, Artikel 19 der Satzung vom 8. Dezember 1998 folgendermassen abzuändern:

«Ergänzend gelten die Bestimmungen des Gesetzes über die Handelsgesellschaften vom 10. August 1915 einschliesslich Änderungsgesetzen und das Gesetz vom 20. Dezember 2002 über die Organismen für gemeinsame Anlagen.»

Sodann traf die Versammlung nach Beratung einstimmig folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst Artikel 2 Satz 3 der Satzung folgendermassen abzuändern:

«Die Auflösung der Gesellschaft kann nur unter Berücksichtigung des Artikels 21 des Gesetzes vom 20. Dezember 2002 über die Organismen für gemeinsame Anlagen erfolgen.»

Zweiter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst Artikel 4 Absatz 4 der Satzung folgendermassen abzuändern:

«Die Gesellschaft kann alle anderen Geschäfte tätigen und Massnahmen treffen, die ihrem Gesellschaftszweck dienen, unter Berücksichtigung der im Gesetz vom 20. Dezember 2002 (Kapitel 14) über die Organismen für gemeinsame Anlagen und im Gesetz vom 10. August 1915 betreffend die Handelsgesellschaften einschliesslich Änderungsgesetzen festgesetzten Begrenzungen.»

Dritter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst Artikel 7, Satz 2 der Satzung folgendermassen abzuändern:

«Es kann jedoch nicht weniger als das im Artikel 91 des Gesetzes vom 20. Dezember 2002 über die Organismen für gemeinsame Anlagen festgesetzte Minimumkapital betragen.»

Vierter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst in Artikel 8 den Punkt «C. Der Aufsichtskommissar» ersatzlos zu streichen.

Fünfter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst den Begriff «Aufsichtskommissar» durch «Wirtschaftsprüfer» gemäss Artikel 80 I des Investmentfondsgesetzes vom 20. Dezember 2002 in Artikel 11 und 17 zu ersetzen.

Artikel 11 und 17 erhalten somit folgenden Wortlaut:

***Art. 11.** Der Generalversammlung sind insbesondere folgende Befugnisse vorbehalten:

a. die Satzung zu ändern;

- b. Mitglieder des Verwaltungsrates und den Wirtschaftsprüfer zu bestellen und abuberufen und ihre Vergütungen festzusetzen;
- c. die Einwilligung in die Übertragung der laufenden Geschäftsführung an einzelne Mitglieder des Verwaltungsrats zu erteilen,
- d. die Berichte des Verwaltungsrates und des Wirtschaftsprüfers entgegenzunehmen.
- e. die jährliche Bilanz sowie die Gewinn- und Verlustrechnung zu genehmigen,
- f. den Mitgliedern des Verwaltungsrates Entlastung zu erteilen;
- g. über die Verwendung des Jahresergebnisses zu beschliessen,
- h. die Gesellschaft aufzulösen

*** Art. 17.**

«Die Bücher der Gesellschaft werden von einem unabhängigen Wirtschaftsprüfer kontrolliert, welcher von der Generalversammlung ernannt wird.

Der Wirtschaftsprüfer ist für eine Dauer bis zu sechs Jahren ernannt; er kann jederzeit von der Generalversammlung abberufen werden. Eine Wiederwahl des Wirtschaftsprüfers ist möglich.

Sechster Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst Artikel 19 der Satzung folgendermassen abzuändern:

«Ergänzend gelten die Bestimmungen des Gesetzes über die Handelsgesellschaften vom 10. August 1915 einschliesslich Änderungsgesetzen und das Gesetz vom 20. Dezember 2002 über die Organismen für gemeinsame Anlagen.»

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, wird die Versammlung aufgehoben.

Worüber Urkunde, aufgenommen und geschlossen zu Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Erschienenen, alle dem Notar nach Namen, Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: B. Frey, N. Schaack, N. Clément und H. Hellinckx

Enregistré à Mersch, le 2 décembre 2003, vol. 426, fol. 3, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Für gleichlautende Kopie zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Mersch, den 7. Januar 2004.

H. Hellinckx.

(003487.3/242/107) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2004.

FORMULA CAPITAL MANAGEMENT A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 67.772.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 7 janvier 2004.

H. Hellinckx.

(003492.3/242/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2004.

C.I.P.O PALMERIS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 13, côte d'Eich.

R. C. Luxembourg B 50.102.

L'an deux mille trois, le douze décembre.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de C.I.P.O PALMERIS S.A. (la «Société»), une société anonyme ayant son siège social au 13 côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, constituée initialement sous la dénomination INITIAL, S.à r.l., suivant acte reçu par Maître Marc Elter, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 12 janvier 1995, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial C»), n° 227 du 26 mai 1995. Les statuts ont été modifiés, pour la dernière fois, par acte du notaire instrumentant, en date du 15 octobre 2002, publié au Mémorial C n° 1716 du 30 novembre 2002.

L'assemblée est présidée par Mademoiselle Rachel Uhl, juriste, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Patrick Van Hees, juriste, demeurant à Messancy, Belgique.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 1.250 (mille deux cent cinquante) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

A. Proposition de modification de l'article 14 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

«Sauf délégations ou pouvoirs particuliers, la société est valablement représentée et engagée, en général et pour tout acte conforme à son objet social, par l'administrateur délégué de la société.»

B. Proposition de modification de l'article 10.2 des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

«Les administrateurs peuvent être nommés par toute assemblée générale des actionnaires pour une durée qui ne peut dépasser six ans. Ils sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par toute assemblée générale des actionnaires.»

C. Reconduction du mandat d'administrateur délégué de Madame Annie Chevalier pour une durée de cinq années.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 14 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 14.** Sauf délégations ou pouvoirs particuliers, la société est valablement représentée et engagée, en général et pour tout acte conforme à son objet social, par l'administrateur délégué de la société.»

Seconde résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 10.2 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 10.2.** Les administrateurs peuvent être nommés par toute assemblée générale des actionnaires pour une durée qui ne peut dépasser six ans. Ils sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par toute assemblée générale des actionnaires.»

Troisième résolution

L'assemblée décide de reconduire le mandat d'administrateur de Madame Annie Chevalier pour une durée de cinq années.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: R. Uhl, P. Van Hees, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2003, vol. 19CS, fol. 60, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 janvier 2004.

J. Elvinger.

(003585.3/211/53) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2004.

EUROPÄISCHE PORTFOLIO HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 88.120.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 25 avril 2003

L'Assemblée approuve les rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.

L'Assemblée donne décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2002.

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Johan Dejans, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, de Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et de LUX BUSINESS MANAGEMENT, S.à r.l., ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de MONTBRUN REVISION, S.à r.l., ayant son siège social 5, boulevard de la Foire à L-1528 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'Assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2003.

Luxembourg, le 25 avril 2003.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2004, réf. LSO-AM00266. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(003037.3/655/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2004.